



BÉNIN

CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE PROROGATION DE L'ACCORD

Dans le cadre de la cinquième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- *Le rapport des services du FMI sur la cinquième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et demande de prorogation de l'accord, préparé à la suite des entretiens qui ont pris fin le 23 juillet 2013 avec les autorités béninoises sur les politiques et la situation économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 8 août 2013. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.*
- *Un communiqué de presse résumant les vues sur l'évaluation des services contenue dans le rapport.*
- *Une déclaration par le Directeur exécutif pour le Bénin.*

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités béninoises au FMI.*
Protocole d'accord technique.*

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



BÉNIN

CINQUIÈME REVUE AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE PROROGATION DE L'ACCORD

Le 8 août 2013

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Les résultats macroéconomiques ont été solides en 2012 et les perspectives sont positives pour 2013. La croissance réelle a dépassé de près de 2 points de pourcentage les prévisions pour 2012, sous l'effet d'une reprise du commerce et de l'agriculture, et ne devrait ralentir que modérément en 2013. L'inflation est revenue à la normale après le choc des prix pétroliers de début 2012 lorsque le Nigéria voisin avait réduit les subventions aux carburants, et les déséquilibres extérieurs ont été révisés à la baisse.

La politique budgétaire prudente a permis d'atteindre tous les objectifs du programme et de réduire le ratio dette-PIB. La situation de la dette du Bénin, qui correspond à un faible risque de surendettement, s'est encore améliorée. Toutefois, la faible mobilisation des recettes intérieures montre que des réformes s'imposent.

Le retard des réformes structurelles au titre du programme a été résolu, grâce notamment à la nouvelle orientation donnée à la réforme douanière. Les problèmes de réforme douanière, qui ont retardé la 5^{ème} revue, ont été réglés grâce à la mise en place d'une nouvelle stratégie fondée sur les enseignements tirés d'une précédente tentative de réforme interrompue et sur les meilleures pratiques internationales. L'accord en cours au titre de la FEC expirant en septembre 2013, les autorités sollicitent sa prorogation jusqu'en avril 2014 pour repousser de mars à septembre la date de la 6^{ème} revue et se donner le temps de faire avancer le nouveau programme de réforme des douanes. Les repères pour l'exécution de la nouvelle stratégie ont été fixés pour la 6^{ème} revue. Les repères structurels dont l'observation avait été retardée pour les autres initiatives de réformes, ont été observés.

De plus amples réformes s'imposent pour consolider le taux de croissance récemment élevé et faire reculer la pauvreté. La forte croissance enregistrée en 2012 et les perspectives positives pour 2013 reposent essentiellement sur les succès remportés par l'activité portuaire et le secteur cotonnier. Afin de créer la croissance durable nécessaire à la réduction de la pauvreté dans un pays à forte poussée démographique, le gouvernement entend intensifier les investissements. Les projets d'infrastructures destinés à éliminer les obstacles à la croissance seront présentés lors d'une table ronde fin 2013. L'intensification des investissements nécessitera une analyse approfondie de la marge de manœuvre budgétaire et devra s'accompagner d'une accélération des réformes structurelles pour améliorer la qualité des dépenses et le climat des affaires.

Approuvé par
Michael Atingi-Ego (AFR)
et Peter Allum (SPR)

Préparé par
Le Département Afrique
(en consultation avec
d'autres départements)

Les entretiens se sont déroulés à Cotonou du 1er au 12 juillet 2013. La mission était composée de Mme Dieterich (chef de mission), Mme Macario et M. Wiseman (tous du Département Afrique), M. Sola (Département des finances publiques), et M. Farah (Représentant résident). M. Atingi-Ego (Département Afrique) a partiellement pris part à la mission.

Les membres de la mission ont rencontré le Président M. Yayi, le Premier Ministre M. Koupaki, le Ministre de l'économie et des finances M. Gbian, le Ministre du développement M. de Souza, le Directeur national de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) M. Bonou, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires, des membres de l'Assemblée nationale, et des représentants de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET RISQUES	4
A. Accélération de la croissance dans une conjoncture macroéconomique stable	4
B. Risques élevés à moyen terme quant au développement durable de la croissance	5
C. Amélioration des résultats du programme, dont ceux liés aux réformes structurelles	6
ENTRETIENS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE	7
A. Préserver la stabilité macroéconomique dans un contexte à risque	7
B. Consolider les résultats de la croissance à moyen terme	10
CONCEPTION DU PROGRAMME	11
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	12
ENCADRÉ	
1. Réformes douanières	8
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011-18	14
2a. Opérations financières consolidées de l'État, 2010-18	15
2b. Opérations financières consolidées de l'État, 2010-13	16
3. . Opérations financières consolidées de l'État, 2010-18	17
4. Balance des paiements, 2011-18	18
5. Situation monétaire, 2011-14	19

6. Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC, 2010-14	20
7. Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2013-23	21
8. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990-2015	22
9. Indicateurs de stabilité financière, 2010-13	23

APPENDICE

Lettre D'Intention	24
Piece jointe 1. Protocole D'Accord Technique	38

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET RISQUES

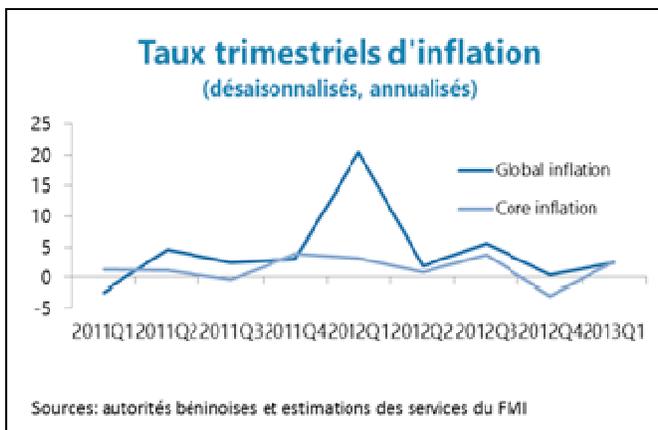
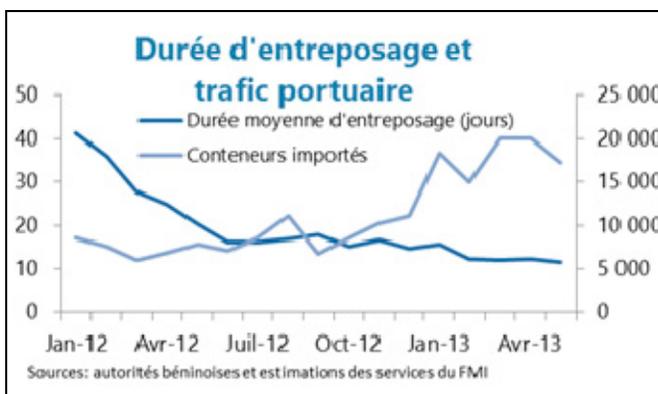
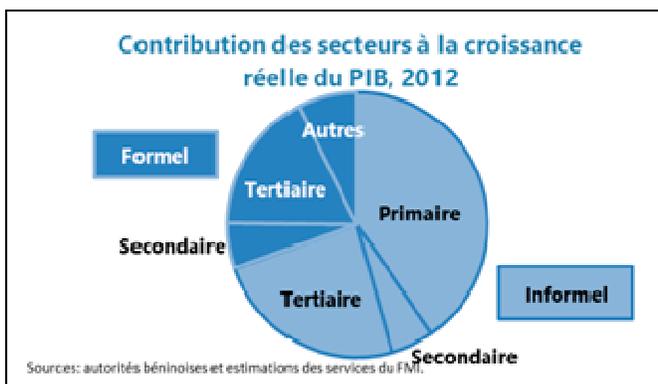
A. Accélération de la croissance dans une conjoncture macroéconomique stable

1. La croissance réelle est évaluée en 2012 à près de 5½ %, soit supérieure de 2 points de pourcentage aux prévisions.

Les secteurs de l'agriculture et du commerce ont été les principaux moteurs de la croissance. Les améliorations de l'administration portuaire, qui ont permis de réduire les durées d'entreposage, ont contribué à doper le trafic portuaire et les activités liées au commerce. La récolte a été bonne grâce à des conditions météorologiques favorables. La production de coton a en particulier augmenté en 2012/2013 de 20 %, succès remarquable pour la première saison et sous gestion gouvernementale (Tableau 1; paragraphes 3 et 4 de la Lettre d'intention).

2. L'inflation a régressé. Le Bénin a enregistré une inflation anormalement élevée en 2012 suite à la suppression partielle des subventions aux carburants au Nigéria, qui fournit au Bénin plus de 80 % de sa consommation intérieure de produits pétroliers. Ce choc s'est avéré de peu d'ampleur et l'inflation avait régressé dès la fin de l'année. Elle devrait continuer à avoisiner 3 % en 2013, en accord avec le critère de convergence de l'UEMOA.

3. Le déficit du solde extérieur courant s'est modérément creusé en 2012, sous l'effet d'une hausse des importations qui ont dépassé les exportations de coton. Toutefois, les entrées de capitaux et de flux financiers ont permis de limiter le déficit global de la balance des paiements à moins de 3 % contre environ 4 % en 2011 (Tableau 4).



4. La politique budgétaire est restée conforme au programme. En 2012, le déficit budgétaire global (base caisse, hors dons) s'est résorbé de près de 2 points $\frac{1}{4}$ de pourcentage, pour se situer à environ 2 $\frac{1}{2}$ % du PIB, portant le ratio dette – PIB à moins de 30 %. Le total des recettes a dépassé les prévisions grâce à la cession d'une licence de télécommunications non budgétisée et à un redressement des recettes douanières. Le dynamisme des recettes intérieures est néanmoins resté terne en raison du développement relativement plus rapide du secteur informel et des exonérations fiscales, notamment dans le secteur des télécommunications. Les dépenses (hors projets financés sur ressources extérieures) ont été conformes aux projections, mais les ressources extérieures de financement de projets ont été sous-utilisées, en raison de la faible capacité de mise en œuvre. À ce jour, le total des recettes mobilisées en 2013 est satisfaisant, en raison en partie de la cession de la licence de télécommunications (équivalent de 1,2 % du PIB). Le niveau des dépenses est resté sur la bonne voie, hormis une hausse temporaire des prêts nets qui devrait se résorber d'ici la fin de l'année (Tableaux 2 et 3; paragraphes 7-11 de la Lettre d'intention).

5. Même si le secteur bancaire reste globalement sain malgré une hausse temporaire des prêts improductifs, il contribue peu à la croissance. Les prêts improductifs à l'échelle de l'ensemble du système bancaire ont progressé, de 18 % en juin 2012 à 21 % en mai 2013, sous l'effet essentiellement de leur forte augmentation au sein d'une banque privée qui représente moins de 4 % du total des actifs du système bancaire. Bien que cette banque ait vu son ratio de fonds propres devenir négatif en 2012, elle a été depuis recapitalisée. Deux petites banques en difficultés, représentant à elles deux 5 % du total des crédits, n'ont pas été prises en charge. La croissance du crédit au secteur privé s'est révélée inférieure à la croissance nominale du PIB en 2012, sous l'effet du caractère informel de la croissance au cours de cette année. La prévalence d'asymétries d'information et la faiblesse du système judiciaire restent les deux principales entraves à un plus fort développement du secteur bancaire (Tableaux 5 et 9).

6. Les réformes douanières, qui se sont enlisées et ont retardé l'achèvement de la 5^{ème} revue, ont été redynamisées grâce à l'élaboration d'une nouvelle stratégie. Les précédentes tentatives de réformes douanières essayaient de remédier aux faibles niveaux d'efficacité et de gouvernance en recrutant des opérateurs extérieurs chargés de réaliser un programme de vérification des importations (PVI) (Encadré 1). Après la suspension en mai 2012 de la réforme de 2011, le Ministère des finances comptait initialement relancer la réforme en faisant appel à un nouvel opérateur, comme il est explicité dans la Lettre d'intention pour la 4^{ème} revue au titre de la FEC. Après consultations avec l'ensemble des parties prenantes, une autre méthode a été élaborée avec l'aide du Département des finances publiques du FMI, dont l'objectif est de renforcer les capacités internes de l'administration douanière (Paragraphe 15 de la Lettre d'intention).

B. Risques élevés à moyen terme quant au développement durable de la croissance

7. Les perspectives économiques sont globalement positives mais exposées à des risques internes et externes. Les projections tablent sur une croissance de 5 % en 2013 tout en assurant une maîtrise de l'inflation. L'agriculture, qui apporte en général la plus forte contribution directe à la croissance et a d'importants effets indirects sur les autres secteurs, est fortement tributaire des

conditions météorologiques et par conséquent soumise à une grande incertitude. Les perspectives sont également vulnérables à une plus forte détérioration de la conjoncture internationale, qui pourrait faire reculer la demande d'exportations. Du fait que, selon les estimations, 80 % des importations sont réexportées de façon informelle vers le Nigéria, les résultats macroéconomiques et budgétaires du Bénin sont grandement tributaires des décisions de politique commerciale prises par le Nigéria. Même si la lenteur de la mise en œuvre des réformes structurelles demeure un risque pour la pérennité de la croissance, la Table ronde du Bénin, prévue fin 2013, constitue une nouvelle incitation pour accélérer les réformes.

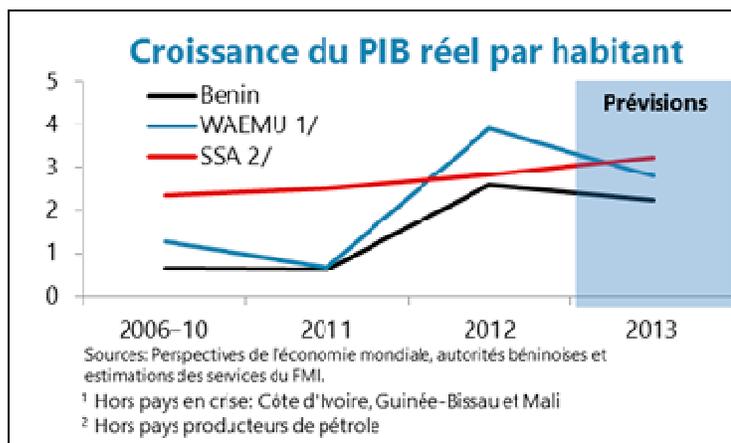
C. Amélioration des résultats du programme, dont ceux liés aux réformes structurelles

8. Tous les critères quantitatifs de réalisation et tous les objectifs indicatifs pour fin septembre 2012 (date d'évaluation de la cinquième revue) et pour fin décembre (objectif indicatif) ont été satisfaits (Appendice 1, Tableau 1a). Grâce à de prudentes politiques budgétaires, tous les objectifs ont été atteints, notamment ceux en matière de dépenses sociales prioritaires. À fin mars 2013, date initiale d'évaluation de la 6^{ème} revue, le critère de réalisation relatif au financement intérieur net de l'État a été manqué de 13 milliards de FCFA, soit l'équivalent de 0,3 % du PIB, en raison des avances faites par le gouvernement pour couvrir les coûts d'exploitation de la campagne de coton avant l'encaissement des recettes d'exportation d'ici la fin de l'année (Paragraphes 12 et 13 de la Lettre d'intention). Cela n'exigera toutefois pas de dérogation, dans la mesure où la date d'évaluation de la 6^{ème} revue sera repoussée de mars à septembre.

9. Le gouvernement a remédié au retard pris dans les réformes structurelles. La stratégie adoptée pour la réforme de la fonction publique a été mise en œuvre avec retard, mais l'élaboration d'un système informatique intégré pour l'administration fiscale a été faite dans les temps. Deux repères relatifs à l'application de l'identifiant fiscal unique (fixés à fin mars) ont été mis en œuvre avec retard avant fin juillet, après qu'aient été résolus les problèmes de personnel qui empêchaient l'utilisation de l'identifiant fiscal unique lors des importations à l'un des grands postes frontières. Toutefois, les services du FMI et les autorités ont reconnu que la formulation initiale du repère, selon laquelle même les petits postes frontières devaient être équipés de la technologie nécessaire à la délivrance d'un identifiant fiscal unique, n'aurait pas été viable économiquement. Par conséquent, l'exigence d'une «généralisation de l'IFU à tous les services de l'administration fiscale», telle qu'énoncée dans la Lettre d'intention au titre de la 4^{ème} revue, n'a pas été satisfaite. Néanmoins, près de 90 % de toutes les importations étant couvertes, l'objectif du repère a été atteint. Deux repères relatifs au rétablissement de la réforme de l'administration douanière sur la base d'un PVI sont désormais superflus, compte tenu de la réorientation de la réforme douanière (Tableau 2a et paragraphe 14 de la Lettre d'intention).

ENTRETIENS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

10. Les entretiens ont essentiellement porté sur les politiques et les réformes destinées à consolider la stabilité macroéconomique et à faire progresser les réformes pour promouvoir une croissance économique généralisée et pérenne. La solidité des politiques macroéconomiques de ces dernières années a été une importante source de stabilité, et le gouvernement a pour priorité de consolider cet acquis. Même si la récente accélération de la croissance a réduit l'écart entre le taux de croissance par habitant du Bénin et le taux moyen en Afrique subsaharienne, de plus amples réformes structurelles s'imposent pour assurer une progression généralisée des investissements du secteur privé, qui entraîneront une croissance forte et pérenne.



A. Préserver la stabilité macroéconomique dans un contexte à risque

11. Les autorités restent déterminées à poursuivre une politique budgétaire prudente. En 2013, elles restent sur la bonne voie pour atteindre un excédent budgétaire primaire de base de $\frac{3}{4}$ de point de pourcentage du PIB et pour limiter le déficit budgétaire global (base caisse, hors dons) à $3\frac{1}{2}$ % du PIB, diminuant encore le ratio dette – PIB du pays à environ $28\frac{1}{2}$ %. La politique adoptée par les autorités permet de sauvegarder les conclusions de la récente analyse de viabilité de la dette pour le Bénin qui font état d'un faible risque de surendettement du pays. Pour 2014, les services du FMI et les autorités sont convenus des grands agrégats du cadrage budgétaire (Paragraphe 18 et 19 de la Lettre d'intention).

Encadré 1. Bénin: Réformes douanières

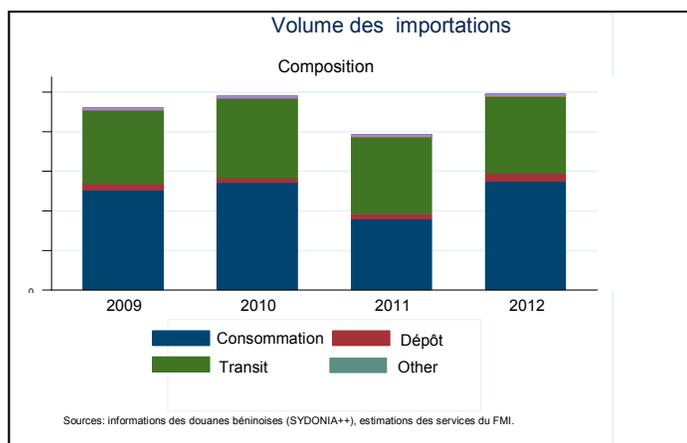
Depuis 1992, le Bénin a mis en place sans grand succès plusieurs programmes de vérification des importations (PVI) basés sur le recours à des opérateurs douaniers internationaux. Le tout dernier PVI a été mis en œuvre en avril 2011 dans le cadre d'un contrat partagé entre une société béninoise et une société internationale privée de certification. Contrairement à la pratique en vigueur, le contrat a été conclu pour une période exceptionnellement longue de 16 ans, et comportait les dispositions suivantes :

- Inspection avant expédition, imposant aux importateurs d'inspecter les marchandises au port d'origine.
- Certification du poids et de la valeur en douane des marchandises importées.
- Installation de scanners à rayons x.
- Système de suivi électronique des marchandises en transit.

Le contrat PVI a été suspendu en avril 2012 après avoir provoqué de graves perturbations du trafic au port de Cotonou. En l'absence d'un système de gestion des risques notamment, tous les conteneurs étaient scannés avant dédouanement, ce qui retardait les procédures d'importation et coûtait cher tant au gouvernement qu'aux importateurs qui devaient payer les opérations de scannage. La concurrence étant vive entre les ports situés le long de la côte ouest-africaine, le trafic s'est détourné vers les ports des pays voisins.

Les recettes douanières en ont été gravement affectées, en régressant de 8,6 % du PIB en 2012 à 7,6 % en 2011. En effet, les importations dédouanées pour la consommation intérieure, qui constituent l'essentiel des recettes douanières, ont été les plus touchées par le PVI. Les hausses de prix des biens de consommation ont déclenché un malaise social.

Depuis cette suspension, l'administration des douanes est revenue aux pratiques préalables au PVI, sans inspection avant expédition ni opérations de scannage, ce qui a été suivi d'améliorations des procédures portuaires, avec une diminution des durées d'entreposage à des niveaux même inférieurs à ceux préalables au PVI. Les volumes d'importations et les recettes douanières ont commencé à se redresser en 2012.



12. Les services du FMI ont souligné que pour atteindre les objectifs budgétaires proposés, il faudra améliorer les recettes fiscales et réduire la vulnérabilité aux chocs extérieurs. Du fait de l'atonie des recettes intérieures, les recettes de l'État sont devenues de plus en plus dépendantes des importations, dont la plupart sont réexportées de façon informelle vers le Nigéria. Le budget est donc vulnérable aux réformes de la politique commerciale nigériane. Les recettes provenant des licences de télécommunications ne sont qu'une solution provisoire à la faiblesse des recettes intérieures d'autant plus que les exonérations d'impôts liées à ces licences ont provoqué une inversion de la tendance à la baisse des dépenses fiscales. Les autorités ont donc adopté des mesures administratives destinées à renforcer les contrôles des exonérations fiscales et à en limiter les abus (Paragraphe 21 de la Lettre d'intention). Pour renforcer la mobilisation des recettes, les autorités accordent la plus haute priorité à :

- Faire avancer les réformes envisagées dans le cadre de la nouvelle stratégie de *réforme douanière*, qui devraient permettre de maintenir le dynamisme des recettes douanières et soutenir l'activité économique en accroissant l'efficacité du port de Cotonou. La nouvelle réforme vise en particulier à renforcer les capacités et à améliorer les procédures douanières en vue de porter le moins possible atteinte aux flux commerciaux, sans pour autant mettre en danger la mobilisation des recettes. Contrairement à l'ancienne stratégie de réforme, le rôle des opérateurs privés se limite à aider l'administration douanière dans des domaines bien définis pour renforcer sa capacité institutionnelle. Comme l'a confirmé le Département des finances publiques du FMI, cette stratégie repose sur des données de plus en plus disponibles à l'échelle mondiale qui prouvent que le recours permanent à des opérateurs privés n'entraîne ni une amélioration de la gouvernance de l'administration douanière ni une hausse durable des recettes. La réforme s'articule autour des axes suivants : i) renforcer la capacité de l'administration douanière à évaluer les valeurs d'importations, ii) améliorer le système de gestion des risques, et iii) intensifier les contrôles après dédouanement. Les autorités soulignent que même s'il faudra du temps et de la persévérance pour que cette stratégie réussisse, le fait d'investir dans les procédures et les capacités internes de l'administration des douanes sera payant à terme (Paragraphe 15 de la Lettre d'intention).
- Renforcer la mobilisation des *recettes intérieures*. Même si la forte contribution des secteurs essentiellement informels à la croissance explique en partie la faiblesse des recettes intérieures, le laxisme de l'administration fiscale au aussi joué un rôle. Des mesures sont donc prises pour améliorer le système informatique de gestion de l'administration des recettes intérieures. Les autorités ont commencé à élaborer une stratégie de réforme, qui permettrait aussi d'améliorer le climat des affaires (Paragraphe 21 de la Lettre d'intention). Bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer l'incidence de ces mesures administratives sur les recettes, elles sont susceptibles d'accroître les recettes fiscales intérieures au-delà de prévisions modérées de recettes à moyen terme.

13. Les autorités sont déterminées à réduire leur rôle dans le secteur cotonnier à moyen terme pour limiter le plus possible les risques pesant sur le budget. Elles ont souligné le travail en cours avec la Banque mondiale pour définir un nouveau cadre basé sur un modèle de zonage qui permettrait une plus grande participation du secteur privé. Le gouvernement continuera à gérer le secteur en 2013/2014, et prévoit de vendre une partie de la production à terme afin de réduire les risques sur les prix. En attendant, les autorités réalisent un audit de la campagne 2012/13 pour assurer la transparence (Paragraphe 21 de la Lettre d'intention).

14. Même si le secteur financier est globalement sain, il contribue toujours peu à la croissance économique. Selon la Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO), la récente hausse des prêts improductifs et la baisse correspondante des ratios de fonds propres s’expliquent par des facteurs temporaires liés à une forte augmentation de ce type de prêts au sein d’une petite banque. La recapitalisation de cette banque au printemps 2013 ne résout qu’en partie le problème car la prise en charge de deux autres petits établissements bancaires est toujours en attente. La BCEAO a indiqué que l’un d’entre eux reste sous administration provisoire et que des mesures sont en cours pour le recapitaliser. Compte tenu que l’autre banque opère dans plusieurs pays, l’élaboration d’une solution- notamment trouver un investisseur stratégique- nécessite une démarche régionale. Il convient d’accélérer les efforts pour résoudre les problèmes persistants de ces deux petites banques mais dans la mesure où elles représentent à elles deux 5 % des actifs du système bancaire, elles ne constituent pas un grand risque de contagion. En matière de développement du secteur financier, les lacunes du système judiciaire ne seront traitées graduellement, mais la décision récente du Conseil des ministres de l’UEMOA d’encourager la création de centrales de risques et d’améliorer le cadre réglementaire est une étape dans la bonne direction. L’accélération des réformes destinées à renforcer le climat des affaires contribuera aussi à inciter l’activité à rejoindre davantage le secteur formel, grâce à une meilleure facilité d’accès au crédit bancaire (Paragraphe 16 de la Lettre d’intention).

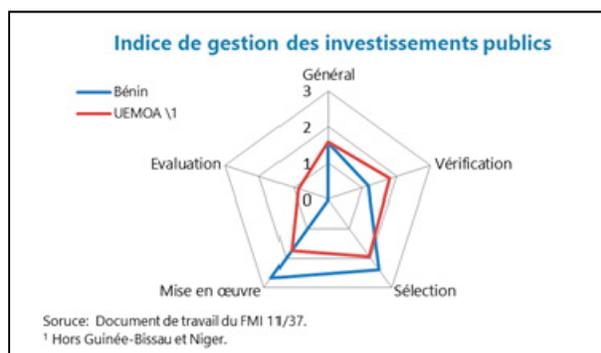
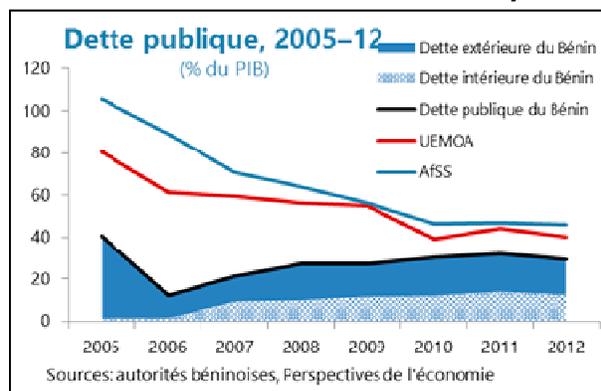
B. Consolider les résultats de la croissance à moyen terme

15. Les entretiens se sont centrés sur les moyens de sauvegarder à moyen terme la dynamique positive de croissance de 2012/2013. Les solides résultats de la croissance en 2012 et les perspectives positives pour 2013 reposent essentiellement sur des facteurs spécifiques à l’activité portuaire et au secteur cotonnier. Même si les autorités prévoient une nouvelle accélération de la croissance à moyen terme, les services du FMI les ont averties que les conditions d’un scénario de croissance forte et durable ne sont pas encore en place. Les entretiens ont porté sur les politiques nécessaires pour transformer les résultats positifs de 2012 et 2013 en une tendance pérenne et pour atteindre les taux de croissance indispensables à la lutte contre la pauvreté dans un pays qui connaît une croissance démographique de 3,5 % par an.

16. Conformément à l’actualisation en cours du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), les autorités estiment qu’il est crucial d’augmenter les investissements en infrastructures pour accélérer la croissance. Les tarifs élevés de l’énergie et le manque de fiabilité de l’approvisionnement énergétique ont en particulier considérablement entravé le climat des affaires et empêché d’atteindre les objectifs du DSRP en matière d’électrification rurale. Des améliorations des transports sont tout aussi urgentes car la croissance économique du Bénin repose sur le commerce, le pays servant de plaque tournante pour les pays privés de littoral. Pour répondre à ces besoins, les autorités ont précisé les projets stratégiques d’infrastructures, élaborés avec l’aide de la Banque mondiale, qui seront préconisés prochainement lors de la Table ronde. Compte tenu des ressources limitées mises à disposition par les partenaires au développement, le gouvernement met en place un cadre de Partenariat public-privé (PPP) qui sera présenté aux investisseurs privés lors de la Table ronde, et compte également recourir davantage aux prêts non concessionnels pour financer des projets d’infrastructures à fort rendement.

17. Les investissements en capital humain et dans l'amélioration de l'accès aux opportunités économiques sont essentiels pour remédier à des taux de pauvreté obstinément élevés (Tableau 8). Compte tenu de la forte poussée démographique, il est confirmé dans le DSRP actualisé que les améliorations de la qualité de l'enseignement et l'accroissement de la scolarisation des fillettes sont des éléments clés pour réduire la pauvreté. Il convient toutefois d'intensifier les efforts pour accroître la productivité de l'agriculture, renforcer la croissance, et réduire l'écart entre les conditions de vie en ville et dans les campagnes qui n'a cessé de se creuser ces dernières années (Paragraphe 22 à 24 de la Lettre d'intention).

18. Grâce à de prudentes politiques budgétaires, le niveau d'endettement du Bénin permet une certaine marge de manœuvre pour accroître les investissements. Les autorités et les services du FMI ont reconnu qu'un travail analytique plus poussé sera nécessaire pour évaluer dans quelle mesure les dépenses pourront être augmentées sans mettre en péril la stabilité macroéconomique, notamment une analyse du potentiel fiscal pour évaluer dans quelle mesure il sera possible à l'avenir d'assurer la pérennité des investissements actuels, en termes d'entretien et de réinvestissement. Pour garantir que la hausse des dépenses entraîne des résultats tangibles, la qualité des dépenses doit encore être améliorée. Même si le Bénin s'est classé à peu près dans la moyenne des pays de l'UEMOA en termes de gestion des investissements publics, des lacunes persistent au niveau de l'évaluation et de l'estimation des projets. L'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilisation financière (méthodologie PEFA) donnera des orientations sur les priorités de réformes en matière de gestion des finances publiques (GFP). Enfin, dans le cas des PPP et des prêts non concessionnels, il convient d'assurer un suivi attentif des risques et d'avoir la capacité d'évaluer les différentes options de financement disponibles de la part du secteur privé



CONCEPTION DU PROGRAMME

19. L'accord au titre de la FEC arrivant à expiration en septembre 2013, les services du FMI proposent de le proroger de façon à permettre aux autorités d'avancer sur le nouveau cadre de réforme douanière. En raison du retard pris dans l'achèvement de la 5^{ème} revue et de la nécessité d'élaborer un nouveau projet de réforme douanière, il n'est pas possible d'achever les deux revues restantes avant la date d'expiration du programme. Par conséquent, les autorités ont sollicité la prorogation de l'accord jusqu'à fin avril 2014, de façon à décaler de mars à septembre 2013 la date

d'évaluation de la 6^{ème} et dernière revue ainsi que le décaissement qui y est associé. Le programme n'arriverait à échéance en avril 2014 que pour donner suffisamment de temps pour conclure la revue et entamer les entretiens sur un éventuel nouveau programme, comme le demandent les autorités. De nouveaux critères quantitatifs de réalisation et de nouveaux objectifs indicatifs ont été établis pour fin septembre (nouvelle date d'évaluation de la 6^{ème} revue) et pour fin décembre (Paragraphe 2, Tableaux 1b et 2a de la Lettre d'intention).

20. Pour tenir compte de l'importance de la réforme douanière sur les recettes budgétaires et la croissance, le suivi de l'avancement des réformes structurelles au titre de la FEC est axé sur la réforme douanière. Le Plan d'action détaillé, élaboré en coopération avec le Département des finances publiques du FMI, a été approuvé en conseil des ministres. Parallèlement, le Ministère de l'économie et des finances a mis en place le cadre institutionnel destiné à faire avancer la réforme, notamment le suivi de sa mise en œuvre (mesures préalables à l'achèvement de la 5^{ème} revue). Les repères structurels pour la 6^{ème} revue visent l'amélioration du système de gestion des risques, essentiel pour garantir l'efficacité et l'efficacité des contrôles, notamment la technologie des scanners. Les autorités comptent également s'adjoindre les services d'opérateurs privés pour doter l'administration douanière de capacités locales d'évaluation de la valeur en douane et de scannage des importations (Lettre d'intention, paragraphes 15 et 20 et Tableau 2b).

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

21. Les politiques récentes ont renforcé la croissance tout en préservant la stabilité macroéconomique. Les autorités ont nettement réussi, depuis le début du programme, à rétablir des déficits budgétaires prudents. Les améliorations apportées aux opérations portuaires et la bonne gestion gouvernementale de la campagne cotonnière ont joué un rôle essentiel dans ce redressement.

22. Grâce à sa nouvelle stratégie, la réforme douanière devrait être solidement ancrée et faciliter la conclusion de la 5^{ème} revue qui a été retardée. Les mesures préalables appliquées pour la 5^{ème} revue (adoption en conseil des ministres de la stratégie de réforme douanière et de son plan d'action et mise en place d'un cadre de réforme institutionnelle) constituent des étapes importantes dans la mise en place du nouveau régime douanier. La nouvelle stratégie est tout à fait conforme aux meilleures pratiques internationales et tient compte des enseignements tirés des précédentes réformes. Faire avancer cette réforme sera essentiel pour améliorer le climat des affaires, rendre crédible la volonté du gouvernement de renforcer la gouvernance, et mener à bonne fin la 6^{ème} revue.

23. Les autorités sont vivement encouragées à augmenter considérablement les recettes intérieures à moyen terme, au-delà des niveaux de référence modérés d'aujourd'hui. La trop forte dépendance à l'égard des recettes douanières accroît la vulnérabilité du gouvernement à l'égard de la politique commerciale du Nigéria et décourage toute incitation à développer la production intérieure. Par conséquent, la réforme de l'administration douanière doit être complétée par une stratégie exhaustive de réforme de la fiscalité intérieure et les exonérations fiscales doivent reprendre la tendance à la baisse qu'elles connaissaient avant 2012.

24. Pour sauvegarder la dynamique positive de croissance, le succès des réformes portuaire et cotonnière doit être consolidé et complété par une stratégie exhaustive de réforme. La priorité placée par le gouvernement sur les dépenses d'investissements est appropriée. La poursuite des efforts destinés à améliorer la GFP sera cruciale pour éliminer les obstacles à la croissance. Cette offensive doit être complétée par des améliorations du climat des affaires, notamment un accès plus facile aux services du secteur financier, et par une analyse exhaustive de la marge de manœuvre budgétaire pour intensifier les investissements qui sont une priorité au titre du DSRP actualisé. Une croissance accélérée et plus solidaire devrait permettre d'améliorer le niveau de vie stagnant de la population pauvre béninoise tout en fournissant une marge de manœuvre qui permettra d'augmenter les dépenses sociales prioritaires.

25. Le renforcement du secteur financier permettrait d'accroître sa contribution à la croissance économique. Les services du FMI sont très satisfaits de la récente recapitalisation d'une banque, des progrès réalisés pour créer une centrale des risques, et des améliorations du cadre réglementaire. Toutefois, la prise en charge qui se fait attendre de deux autres petites banques en difficulté est importante pour améliorer la solidité du secteur financier. Même si le secteur financier est relativement bien développé au Bénin par rapport à d'autres pays dont les paramètres économiques fondamentaux sont similaires, une meilleure participation du secteur financier à l'économie formelle et une plus grande efficacité du système judiciaire contribueraient à la croissance économique du pays.

26. Les services du FMI appuient la conclusion de la revue et sollicitent la prorogation de l'accord.

Tableau 1. Bénin: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–18

	2011	2012		2013	2014	2015	2016	2017	2018	
		4ième Rev.	Est.	4ième Rev.	Proj.	Projections				
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Revenu national										
PIB aux prix courants	6,0	9,1	12,1	7,0	7,7	7,4	7,1	7,2	7,2	7,2
PIB à prix constants	3,5	3,5	5,4	3,8	5,0	4,8	4,5	4,5	4,5	4,5
Déflateur du PIB	2,5	5,5	6,3	3,1	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6
Indice des prix à la consommation (moyenne)	2,7	6,6	6,7	3,3	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
Indice des prix à la consommation (fin de période)	1,8	7,2	6,8	3,3	3,0	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
Finances publiques										
Total recettes	0,4	17,2	19,3	8,0	8,6	4,7	8,2	8,0	8,0	8,0
Dépenses et prêts nets	7,5	12,0	8,1	7,0	11,9	7,2	7,4	7,6	7,5	7,3
Monnaie et crédit										
Avoirs intérieurs nets ¹	10,0	10,4	4,6	9,7	9,3	10,2	9,3	9,5	8,7	8,5
Crédit intérieur ¹	12,8	10,4	4,4	9,7	9,3	10,2	9,3	9,5	8,7	8,5
Créances nettes sur l'administration centrale ¹	7,1	1,2	-0,6	0,5	1,6	2,2	1,7	1,7	1,1	0,8
Crédit au secteur privé ¹	5,7	9,3	5,0	9,2	7,7	8,0	7,6	7,9	7,6	7,7
Masse monétaire large (M2)	9,1	7,4	8,9	7,0	12,3	13,0	12,9	12,2	10,8	10,5
Secteur extérieur (en francs CFA)										
Exportations de biens et services	-6,9	9,7	6,0	8,9	8,1	7,9	6,8	7,5	7,4	6,9
Importations de biens et services	-5,5	9,5	11,8	7,8	6,5	6,5	5,2	6,3	6,4	5,2
Termes de l'échange	-0,7	4,4	1,4	0,6	1,1	-0,4	-0,8	-0,4	0,0	-0,8
Taux de change effectif nominal (moins = dépréciation)	1,2	...	-5,1
Taux de change effectif réel (moins = dépréciation)	-0,7	...	-1,8
Fr	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Principaux ratios										
Investissement brut	18,7	19,1	17,7	19,2	19,0	19,4	19,5	19,6	19,9	20,0
Investissement public	6,6	6,8	5,6	6,8	6,6	6,8	6,8	6,8	6,9	6,9
Investissement privé	12,1	12,2	12,1	12,4	12,4	12,5	12,7	12,8	13,0	13,1
Épargne intérieure brute	7,8	6,4	5,9	6,6	7,6	8,3	8,8	9,2	9,7	10,3
Épargne publique	2,6	3,2	3,4	3,4	3,7	3,3	3,4	3,4	3,6	3,7
Épargne privée	5,1	3,2	2,6	3,2	3,9	5,0	5,4	5,8	6,1	6,5
Épargne nationale brute	10,9	9,6	9,3	9,6	10,9	11,2	11,7	12,2	12,7	13,3
Finances publiques										
Recettes	17,6	18,9	18,7	19,1	18,9	18,4	18,6	18,7	18,9	19,0
Dépenses et prêts nets	21,9	22,5	21,1	22,5	22,0	21,9	22,0	22,1	22,1	22,2
Solde primaire ²	-3,9	-3,0	-1,8	-2,9	-2,5	-3,0	-2,8	-2,7	-2,5	-2,4
Solde primaire de base ³	-0,1	0,2	0,6	0,4	0,8	0,3	0,5	0,6	0,7	0,8
Déficit budgétaire global (base ordonnancements, dons exclus)	-4,3	-3,6	-2,4	-3,4	-3,1	-3,5	-3,4	-3,3	-3,3	-3,2
Déficit budgétaire global (base caisse, dons exclus)	-4,9	-4,1	-2,6	-3,9	-3,5	-3,9	-3,8	-3,7	-3,6	-3,5
Service de la dette (en pourcentage des recettes)	5,4	6,3	6,7	6,1	6,7	7,2	7,7	7,8	7,9	8,0
Dette publique	31,9	32,4	29,1	28,4	28,4	28,3	28,0	27,9	27,7	27,5
Secteur extérieur										
Balance de biens et services	-10,9	-12,7	-11,8	-12,6	-11,4	-11,1	-10,7	-10,4	-10,2	-9,8
Solde extérieur courant (dons inclus)	-7,8	-9,5	-8,5	-9,5	-8,1	-8,2	-7,8	-7,5	-7,2	-6,7
Solde extérieur courant (dons exclus)	-8,1	-10,3	-9,3	-10,1	-9,1	-8,6	-8,1	-7,8	-7,5	-6,9
Balance globale des paiements	-4,4	-1,8	-2,8	-0,9	-0,9	0,6	1,1	0,8	0,5	0,6
Ratio du service de la dette aux exportations	4,5	5,7	5,9	5,7	6,1	6,2	6,6	6,5	6,5	6,5
Ratio dette/PIB (après mise en œuvre de l'IADM)	17,8	17,0	16,6	17,3	16,3	16,2	16,0	15,9	15,7	15,6
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	3 443	3 758	3 858	4 023	4 155	4 463	4 782	5 126	5 494	5 890
Taux de change francs CFA/dollar EU (moyenne de la période)	471,4	...	510,0
Population (en millions)	9,8	9,4	10,1	9,6	10,3	10,6	10,9	11,1	11,4	11,7
PIB nominal par habitant (en dollars EU)	747	806,4	753	841	810	855	902	953	1 005	1 062

Sources : autorités béninoises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.² Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.³ Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.

Tableau 2a. Bénin: Opérations financières consolidées de l'État, 2010-2018

	2010	2011	2012		2013		2014	2015	2016	2017	2018
			4ième Rev.	Est.	4ième Rev.	Proj.		Projections			
	(Milliards de francs CFA)										
Recettes totales	603,0	605,6	710,0	722,5	767,0	784,4	821,6	888,6	959,7	1036,6	1119,1
Recettes fiscales	525,9	534,7	596,4	598,2	685,0	666,0	732,0	791,4	856,0	925,8	1000,3
Taxes sur le commerce extérieur	278,4	261,2	299,0	318,1	356,0	356,0	392,8	423,2	456,2	491,7	529,1
Fiscalité directe et indirecte	247,5	273,5	297,4	280,1	329,0	310,0	339,2	368,2	399,8	434,0	471,2
Recettes non fiscales	77,1	70,9	113,6	124,4	82,0	118,4	89,6	97,2	103,7	110,8	118,8
Dépenses totales et prêts nets	702,2	754,7	845,4	815,7	905,0	913,0	979,0	1051,1	1131,2	1215,9	1305,1
Dépenses courantes	504,4	515,6	588,4	592,5	632,1	632,1	674,8	726,1	783,0	837,5	899,4
Dépenses courantes primaires	486,7	500,7	565,8	569,3	609,1	609,1	649,1	695,5	747,5	796,4	853,7
Traitements et salaires	238,7	253,2	279,0	279,4	298,9	298,9	316,9	339,5	365,9	387,4	415,3
Retraites et bourses d'études	43,6	48,7	56,8	55,5	62,5	62,5	66,9	71,7	76,9	82,4	88,3
Transferts courants	114,1	109,5	127,0	124,5	137,5	137,5	147,3	157,8	169,1	181,3	194,3
Dépenses de fonctionnement	90,3	89,3	103,0	110,0	110,2	110,2	118,0	126,5	135,5	145,3	155,8
Intérêts	17,7	14,9	22,6	23,1	23,0	23,0	25,7	30,6	35,5	41,1	45,7
Dette intérieure	9,6	7,1	12,6	12,5	12,1	12,1	15,5	18,2	21,3	25,1	28,1
Dette extérieure	8,1	7,8	10,0	10,6	10,9	10,9	10,2	12,4	14,2	16,0	17,6
Dépenses d'équipement et prêts nets	197,8	239,1	257,0	223,3	272,9	280,9	304,2	325,0	348,2	378,4	405,7
Dépenses d'équipement	177,2	226,6	257,0	217,3	272,9	272,9	304,2	325,0	348,2	378,4	405,7
Financés sur ressources intérieures	101,2	107,5	137,0	129,6	143,0	143,0	160,6	170,7	183,7	202,5	217,0
Financés sur ressources extérieures	76,0	119,1	120,0	87,7	129,9	129,9	143,6	154,3	164,5	176,0	188,6
Prêts nets	20,6	12,5	0,0	6,0	0,0	8,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base ordonnancements, hors dons)	-99,2	-149,1	-135,4	-93,2	-138,0	-128,6	-157,5	-162,5	-171,5	-179,3	-186,0
<i>Solde primaire</i> ²	-81,5	-134,2	-112,8	-70,1	-115,0	-105,6	-131,8	-131,9	-135,9	-138,2	-140,3
<i>Solde primaire de base</i> ³	15,1	-2,6	7,2	23,6	14,9	32,3	11,8	22,4	28,6	37,8	48,3
Variation des arriérés	-17,2	-11,6	-17,4	-12,2	-17,4	-17,4	-17,4	-17,4	-17,4	-17,4	-17,4
Dette extérieure	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette intérieure (nette)	-17,2	-11,6	-17,4	-12,2	-17,4	-17,4	-17,4	-17,4	-17,4	-17,4	-17,4
Reste-à-payer ⁴	9,5	-7,8	0,0	5,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse, dons exclus)	-106,9	-168,5	-152,8	-100,2	-155,4	-146,0	-174,9	-179,9	-188,9	-196,7	-203,4
Financement	111,2	166,2	152,8	100,2	155,4	146,0	174,9	179,9	188,9	196,7	203,4
Financement intérieur	-1,2	54,7	16,1	6,0	16,4	8,9	34,1	31,2	33,8	31,3	26,6
Financement bancaire	-11,9	100,4	18,7	-9,9	8,6	27,7	42,9	36,6	41,3	30,3	25,5
Utilisation nette de ressources du FMI	8,4	18,2	16,2	16,1	16,0	7,0	-3,0	-4,7	-6,2	-9,8	-13,7
Décaissements	8,4	18,3	16,5	16,4	16,5	7,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements	0,0	-0,1	-0,3	-0,3	-0,5	0,0	-3,0	-4,7	-6,2	-9,8	-13,7
Autres	-20,3	82,2	2,5	-26,0	-7,4	20,7	45,9	41,3	47,5	40,1	39,2
Financement non bancaire	10,7	-45,7	-2,6	15,8	7,8	-18,8	-8,8	-5,4	-7,5	1,1	1,2
Privatisations	17,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Restructurations	-22,5	-30,5	0,0	-11,2	0,0	-16,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	15,7	-15,2	-2,6	27,1	7,8	-2,1	-8,8	-5,4	-7,5	1,1	1,2
Financement extérieur	112,4	111,5	136,7	94,2	138,9	137,1	140,8	148,7	155,1	165,4	176,8
Financement projets	76,0	119,1	120,0	87,7	129,9	129,9	143,6	154,3	164,5	176,0	188,6
Dons	19,2	76,8	80,0	43,4	65,7	62,3	73,8	81,0	86,0	91,8	98,4
Prêts	56,8	42,3	40,0	44,3	64,2	67,6	69,8	73,3	78,5	84,2	90,3
Amortissement exigible	-15,8	-17,9	-21,9	-25,0	-23,0	-33,2	-29,2	-30,9	-33,5	-33,1	-32,5
Aide budgétaire	52,2	10,3	38,6	31,5	32,0	40,4	26,3	25,3	24,1	22,5	20,6
Écart statistique	-4,3	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire:</i>											
PIB (milliards de francs CFA)	3 248	3 443	3 758	3 858	4 023	4 155	4 463	4 782	5 126	5 494	5 890
Dépenses sociales prioritaires (milliards de francs CFA)		99	134	138		136					

Sources : autorités béninoises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI N°13/9.² Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.³ Recettes totales moins dépenses courantes primaires et dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.⁴ Variation nette du stock des ordonnancements dont le paiement a été reporté sur l'exercice suivant, et solde des opérations des régisseurs.

Tableau 2b. Bénin: Opérations financières consolidées de l'État, 2010–2013

	2010	2011	2012				2013				
			T1	T2	T3	Année	T1	T2	T3	Année	
			Préliminaire				4ème revue ¹	Prél.	Projections		
(Milliards de francs FCFA)											
Recettes totales	603,0	605,6	211,6	380,0	552,9	722,5	172,0	173,3	387,2	574,0	784,4
Recettes fiscales	525,9	534,7	152,4	305,2	451,4	598,2	160,4	159,3	326,7	490,5	666,0
Taxes sur le commerce extérieur	278,4	261,2	81,0	156,5	236,9	318,1	85,4	85,2	173,8	262,0	356,0
Fiscalité directe et indirecte	247,5	273,5	71,4	148,7	214,5	280,1	75,0	74,0	153,0	228,5	310,0
Recettes non fiscales	77,1	70,9	59,2	74,8	101,5	124,4	11,6	14,0	60,5	83,5	118,4
Dépenses totales et prêts nets	702,2	754,7	193,2	398,0	618,0	815,7	221,0	245,8	478,3	695,9	913,0
Dépenses courantes	504,4	515,6	153,8	289,2	446,5	592,5	171,7	173,5	316,1	464,9	632,1
Dépenses courantes primaires	486,7	500,7	151,1	283,2	434,3	569,3	166,7	171,4	306,7	447,9	609,1
Traitements et salaires	238,7	253,2	70,4	133,0	207,2	279,4	74,5	78,4	153,1	219,3	298,9
Retraites et bourses d'études	43,6	48,7	16,7	27,7	40,3	55,5	18,4	16,3	30,4	44,2	62,5
Transferts courants	114,1	109,5	43,2	75,7	108,1	124,5	50,8	46,4	76,9	107,5	137,5
Dépenses de fonctionnement	90,3	89,3	20,8	46,8	78,6	110,0	23,0	30,2	46,3	76,9	110,2
Intérêts	17,7	14,9	2,7	6,0	12,3	23,1	5,0	2,1	9,4	17,0	23,0
Dette intérieure	9,6	7,1	0,9	1,3	4,9	12,5	3,1	0,1	4,5	9,0	12,1
Dette extérieure	8,1	7,8	1,7	4,7	7,4	10,6	1,9	2,0	4,9	8,0	10,9
Dépenses d'équipement et prêts nets	197,8	239,1	39,4	108,8	171,5	223,3	49,3	72,3	162,2	231,0	280,9
Dépenses d'équipement	177,2	226,6	38,4	107,1	152,1	217,3	49,3	41,7	132,7	211,0	272,9
Financés sur ressources intérieures	101,2	107,5	21,5	62,6	91,7	129,6	24,0	18,9	74,9	112,7	143,0
Financés sur ressources extérieures	76,0	119,1	17,0	44,4	60,3	87,7	25,3	22,8	57,8	98,3	129,9
Prêts nets (moins = remboursement)	20,6	12,5	1,0	1,7	19,4	6,0	0,0	30,5	29,5	20,0	8,0
Solde global (base ordonnancements, dons exclus)	-99,2	-149,1	18,4	-18,0	-65,2	-93,2	-49,0	-72,5	-91,1	-121,9	-128,6
Solde primaire ²	-81,5	-134,2	21,1	-12,0	-52,9	-70,1	-44,0	-70,4	-81,7	-104,9	-105,6
Solde primaire de base ³	15,1	-2,6	39,0	34,2	26,9	23,6	-18,7	-17,1	5,6	13,4	32,3
Variation des arriérés	-17,2	-11,6	-5,1	-9,0	-11,4	-12,2	-4,4	-0,8	-8,7	-13,1	-17,4
Dette extérieure	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette intérieure (nette)	-17,2	-11,6	-5,1	-9,0	-11,4	-12,2	-4,4	-0,8	-8,7	-13,1	-17,4
Reste-à-payer ⁴	9,5	-7,8	35,0	-0,5	12,3	5,3	0,0	9,5	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse, dons exclus)	-106,9	-168,5	48,3	-27,5	-64,3	-100,2	-53,3	-63,9	-99,8	-135,0	-146,0
Financement	111,2	166,2	-48,3	27,5	64,3	100,2	53,3	63,9	99,8	135,0	146,0
Financement intérieur	-1,2	54,7	-75,9	-20,8	2,9	6,0	29,0	45,9	48,9	48,9	8,9
Financement bancaire	-11,9	100,4	-89,7	-24,3	-10,2	-9,9	28,7	37,3	48,8	59,0	27,7
Utilisation nette de ressources du FMI	8,4	18,2	-0,1	7,9	7,9	16,1	0,0	0,0	0,0	7,0	7,0
Décaissements	8,4	18,3	0,0	8,1	8,1	16,4	0,0	0,0	0,0	7,0	7,0
Remboursements	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	-20,3	82,2	-89,6	-32,2	-18,1	-26,0	28,7	37,3	48,8	52,0	20,7
Financement non bancaire	10,7	-45,7	13,7	3,5	13,1	15,8	0,3	8,6	0,1	-10,1	-18,8
Privatisations	17,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Restructurations	-22,5	-30,5	-2,2	-5,3	-6,5	-11,2	0,0	-8,5	-10,6	-14,4	-16,7
Autres	15,7	-15,2	15,9	8,8	19,6	27,1	0,3	17,1	10,7	4,3	-2,1
Financement extérieur	112,4	111,5	27,6	48,3	61,4	94,2	24,3	18,0	50,9	86,1	137,1
Financement-projets	76,0	119,1	17,0	44,4	60,3	87,7	25,3	22,8	57,8	98,3	129,9
Dons	19,2	76,8	6,8	23,4	25,8	43,4	12,1	6,3	25,3	47,0	62,3
Prêts	56,8	42,3	10,1	21,0	34,6	44,3	13,2	16,6	32,5	51,3	67,6
Amortissement exigible	-15,8	-17,9	-3,9	-10,7	-13,5	-25,0	-3,6	-4,8	-18,2	-23,5	-33,2
Aide budgétaire	52,2	10,3	14,5	14,5	14,5	31,5	2,7	0,0	11,3	11,3	40,4
Écart statistique	-4,3	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire :</i>											
PIB (milliards de francs CFA)	3247,9	3443,3	3858,3	3858,3	3858,3	3858,3	4154,6	4154,6	8864,8	3760,7	4154,6

Sources: Autorités béninoises; estimations et projections des services FMI.

¹ Rapport pays du FMI N°13/9² Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.³ Recettes totales moins dépenses courantes primaires et dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.⁴ Variation nette du stock des ordonnancements dont le paiement a été reporté sur l'exercice suivant, et solde des opérations des régisseurs.

Tableau 3 . Bénin: Opérations financières consolidées de l'État, 2010-18

	2010	2011	2012		2013		2014	2015	2016	2017	2018
			4 ^{ème} Rev.1	Proj.	4 ^{ème} Rev.1	Proj.		Projections			
	(Pourcentage du PIB)										
Recettes totales	18,6	17,6	18,9	18,7	19,1	18,9	18,4	18,6	18,7	18,9	19,0
Recettes fiscales	16,2	15,5	15,9	15,5	17,0	16,0	16,4	16,6	16,7	16,9	17,0
Taxes sur le commerce extérieur	8,6	7,6	8,0	8,2	8,8	8,6	8,8	8,9	8,9	9,0	9,0
Fiscalité directe et indirecte	7,6	7,9	7,9	7,3	8,2	7,5	7,6	7,7	7,8	7,9	8,0
Recettes non fiscales	2,4	2,1	3,0	3,2	2,0	2,8	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Dépenses totales et prêts nets	21,6	21,9	22,5	21,1	22,5	22,0	21,9	22,0	22,1	22,1	22,2
Dépenses courantes	15,5	15,0	15,7	15,4	15,7	15,2	15,1	15,2	15,3	15,2	15,3
Dépenses courantes primaires	15,0	14,5	15,1	14,8	15,1	14,7	14,5	14,5	14,6	14,5	14,5
Traitements et salaires	7,3	7,4	7,4	7,2	7,4	7,2	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1
Retraites et bourses d'études	1,3	1,4	1,5	1,4	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Transferts courants	3,5	3,2	3,4	3,2	3,4	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3
Dépenses de fonctionnement	2,8	2,6	2,7	2,8	2,7	2,7	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6
Intérêts	0,5	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8
Dettes	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5
Dettes extérieures	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
Dépenses d'équipement et prêts nets	6,1	6,9	6,8	5,8	6,8	6,8	6,8	6,8	6,8	6,9	6,9
Dépenses d'équipement	5,5	6,6	6,8	5,6	6,8	6,6	6,8	6,8	6,8	6,9	6,9
Financés sur ressources intérieures	3,1	3,1	3,6	3,4	3,6	3,4	3,6	3,6	3,6	3,7	3,7
Financés sur ressources extérieures	2,3	3,5	3,2	2,3	3,2	3,1	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2
Prêts nets (moins = remboursement)	0,6	0,4	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base ordonnancements, hors dons)	-3,1	-4,3	-3,6	-2,4	-3,4	-3,1	-3,5	-3,4	-3,3	-3,3	-3,2
<i>Solde primaire</i> ²	-2,5	-3,9	-3,0	-1,8	-2,9	-2,5	-3,0	-2,8	-2,7	-2,5	-2,4
<i>Solde primaire de base</i> ³	0,5	-0,1	0,2	0,6	0,4	0,8	0,3	0,5	0,6	0,7	0,8
Variation des arriérés	-0,5	-0,3	-0,5	-0,3	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,3	-0,3	-0,3
Dettes extérieures	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes intérieures (nette)	-0,5	-0,3	-0,5	-0,3	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,3	-0,3	-0,3
Reste-à-payer ⁴	0,3	-0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse, dons exclus)	-3,3	-4,9	-4,1	-2,6	-3,9	-3,5	-3,9	-3,8	-3,7	-3,6	-3,5
Financement	3,4	4,8	4,1	2,6	3,9	3,5	3,9	3,8	3,7	3,6	3,5
Financement intérieur	0,0	1,6	0,4	0,2	0,4	0,2	0,8	0,7	0,7	0,6	0,5
Financement bancaire	-0,4	2,9	0,5	-0,3	0,2	0,7	1,0	0,8	0,8	0,6	0,4
Utilisation nette de ressources du FMI	0,3	0,5	0,4	0,4	0,4	0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2
Autres	-0,6	2,4	0,1	-0,7	-0,2	0,5	1,0	0,9	0,9	0,7	0,7
Financement non bancaire	0,3	-1,3	-0,1	0,4	0,2	-0,5	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Privatisations	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Restructurations	-0,7	-0,9	0,0	-0,3	0,0	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,5	-0,4	-0,1	0,7	0,2	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Financement extérieur	3,5	3,2	3,6	2,4	3,5	3,3	3,2	3,1	3,0	3,0	3,0
Financement-projets	2,3	3,5	3,2	2,3	3,2	3,1	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2
Dons	0,6	2,2	2,1	1,1	1,6	1,5	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Prêts	1,7	1,2	1,1	1,1	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5
Amortissement exigible	-0,5	-0,5	-0,6	-0,6	-0,6	-0,8	-0,7	-0,6	-0,7	-0,6	-0,6
Aide budgétaire	1,6	0,3	1,0	0,8	0,8	1,0	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4
Écart statistique	-0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Pour mémoire :</i>											
Recettes totales et dons	20,0	20,1	21,8	20,7	21,3	21,4	20,5	20,6	20,7	20,8	20,9
Recettes	18,6	17,6	18,9	18,7	19,1	18,9	18,4	18,6	18,7	18,9	19,0
Dons	1,5	2,5	2,9	1,9	2,2	2,5	2,1	2,0	2,0	1,9	1,9
Total des décaissements de prêts	2,5	1,2	1,3	1,1	1,8	1,6	1,8	1,7	1,7	1,7	1,7
Solde global (base ordonnancements, dons inclus)	-1,6	-1,8	-0,7	-0,5	-1,2	-0,6	-1,5	-1,4	-1,4	-1,3	-1,3
PIB (milliards de francs CFA)	3 248	3 443	3 758	3 858	4 023	4 155	4 463	4 782	5 126	5 494	5 890
Dépenses sociales prioritaires (Pourcentage du PIB)		2,9	3,6	3,6		3,3					

Sources : autorités béninoises; estimations et projections des services FMI.

¹ Rapport pays du FMI N°13/9² Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.³ Recettes totales moins dépenses courantes primaires et dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.⁴ Variation nette du stock des ordonnancements dont le paiement a été reporté sur l'exercice suivant, et solde des opérations des régisseurs.

Tableau 4. Bénin: Balance des paiements, 2011-18

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	Estimations		Projections					
(Milliards de francs CFA)								
Solde extérieur courant	-269	-326	-336	-367	-371	-382	-396	-396
Solde extérieur courant (dons exclus)	-279	-358	-376	-384	-388	-398	-410	-408
Balance des biens et services	-377	-454	-474	-495	-510	-534	-561	-575
Crédit	578	613	662	715	763	820	880	941
Débit	-955	-1 067	-1 136	-1 210	-1 273	-1 354	-1 441	-1 517
Balance commerciale ¹	-355	-416	-434	-454	-476	-506	-540	-556
Exportations, f.à.b.	362	385	417	450	480	517	556	599
Coton et produits textiles	57	70	90	88	86	86	84	83
Autres	305	315	327	362	394	431	471	516
Importations, f.à.b.	-717	-801	-851	-904	-956	-1 023	-1 096	-1 155
Produits pétroliers	-89	-94	-107	-106	-106	-106	-107	-109
Autres	-628	-707	-744	-798	-850	-917	-989	-1 046
Services (net)	-22	-38	-40	-42	-35	-28	-21	-19
Crédit	216	228	245	264	283	303	325	343
Débit	-238	-266	-285	-306	-318	-331	-346	-362
Revenu (net)	-7	-19	-29	-29	-32	-34	-37	-40
<i>dont</i> : intérêts sur la dette publique	-8	-11	-11	-10	-12	-14	-16	-18
Transferts courants (net)	115	147	167	158	171	186	202	219
Transferts privés sans contrepartie	52	58	66	74	83	93	104	116
Transferts publics courants	64	89	101	84	88	93	98	103
<i>dont</i> : dons programme	10	32	40	18	17	15	14	12
Compte de capital et d'opérations financières (net)	38	129	297	393	423	422	425	431
Compte de capital	77	43	62	74	81	86	92	98
Compte d'opérations financières	-39	85	235	319	342	336	334	332
Capitaux publics à moyen et long terme	28	23	38	53	55	58	64	71
Décaissements	46	48	72	82	86	91	97	103
Prêts projets	46	48	72	74	77	83	88	94
<i>dont</i> : prêts projets contractés par l'adm. centr.	42	44	68	70	73	79	84	90
Prêts programme (aide budgétaire)	0	0	0	8	9	9	9	9
Amortissement exigible	-18	-25	-33	-29	-31	-34	-33	-32
Investissement direct étranger	48	62	104	112	120	117	113	110
Investissement de portefeuille	28	34	56	60	65	63	61	59
Capitaux privés à moyen et long terme	-6	62	104	111	119	116	113	109
Banques créatrices de monnaie	-141	-176	-90	-27	-27	-27	-27	-27
Allocation de DTS	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaux à court terme	3	81	22	10	10	10	10	10
Erreurs et omissions	78	89	0	0	0	0	0	0
Balance globale des paiements	-153	-108	-39	27	51	39	29	34
Variation des avoirs extérieurs nets, BCEAO (- = augm.)	153	108	39	-27	-51	-39	-29	-34
<i>dont</i> : utilisation nette de ressources FMI	16	16	7	-3	-4	-6	-9	-11
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
<i>Pour mémoire :</i>								
Réexportations nettes	2,8	2,8	2,8	2,8	2,9	2,9	3,0	3,0
Réexportations	6,6	6,5	6,5	6,6	6,7	6,8	6,9	7,0
Importations destinées à la réexportation	-3,8	-3,7	-3,7	-3,7	-3,8	-3,8	-3,9	-4,0
Solde extérieur courant (dons aide budgétaire inclus)	-7,8	-8,5	-8,1	-8,2	-7,8	-7,5	-7,2	-6,7
Solde extérieur courant (dons aide budgétaire exclus)	-8,1	-9,3	-9,1	-8,6	-8,1	-7,8	-7,5	-6,9
Balance des biens et services	-10,9	-11,8	-11,4	-11,1	-10,7	-10,4	-10,2	-9,8
Balance commerciale	-10,3	-10,8	-10,4	-10,2	-9,9	-9,9	-9,8	-9,4
Exportations	10,5	10,0	10,0	10,1	10,0	10,1	10,1	10,2
Importations	-20,8	-20,8	-20,5	-20,3	-20,0	-20,0	-19,9	-19,6
Revenus et transferts courants (nets)	3,1	3,3	3,3	2,9	2,9	3,0	3,0	3,0
Compte de capital	2,2	1,1	1,5	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Compte d'opérations financières	-1,1	2,2	5,7	7,2	7,1	6,6	6,1	5,6
Solde global	-4,4	-2,8	-0,9	0,6	1,1	0,8	0,5	0,6
Prix international de coton (Index "A" Cotlook, U.S. cents par lb.)	154,6	90,5	90,8	89,3	85,0	80,0	76,0	n.a.
Prix international de pétrole (U.S. dollars par baril)	104,0	105,0	102,5	98,0	93,2	89,6	86,9	84,9
Reserves officielles brutes (pourcentage de la monnaie au sens large)	28,7	20,6	16,3	15,5	15,7	15,2	14,4	14,3
PIB (en milliards de francs CFA)	3 443	3 858	4 155	4 463	4 782	5 126	5 494	5 890

Sources : autorités béninoises; estimations et projections des services FMI.

Note: ... = non disponible.

¹ À l'exclusion des réexportations et des réimportations à réexporter, dont le solde net est réparti entre les services et les transferts publics

Tableau 5. Bénin: Situation monétaire, 2011-14

	2011	2012				2013		2014
		T1	T2	T3	T4	T1	T4	
					Prél.	Prél.	Proj.	Projection
(Milliards de Francs CFA)								
Avoirs extérieurs nets	769	836	872	808	837	916	888	942
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	399	440	402	343	291	278	252	279
Banques	370	396	471	466	546	638	636	664
Avoirs intérieurs nets	809	735	807	853	883	996	1 043	1 240
Crédit intérieur	949	860	924	978	1 019	1 128	1 179	1 376
Créances nettes sur l'administration centrale	92	2	70	85	83	120	110	153
Crédit au secteur privé	858	857	853	893	936	1 008	1 068	1 222
Autres postes (net)	-140	-124	-117	-125	-136	-132	-136	-136
Masse monétaire large (M2)	1 578	1 571	1 680	1 662	1 720	1 912	1 931	2 182
Monnaie fiduciaire	379	399	410	403	405	432	436	468
Dépôts bancaires	1 191	1 164	1 261	1 249	1 310	1 470	1 486	1 705
Dépôts aux comptes chèques postaux	8	9	9	9	5	9	8	8
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période, sauf indication contraire)								
Avoirs extérieurs nets	-0,8	4,2	6,5	2,5	4,3	4,6	3,0	2,8
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	-10,6	2,6	0,2	-3,6	-6,8	-0,7	-2,2	1,4
Banques	9,7	1,6	6,3	6,0	11,1	5,3	5,2	1,4
Avoirs intérieurs nets	10,0	-4,7	-0,1	2,8	4,6	6,6	9,3	10,2
Crédit intérieur	12,8	-5,7	-1,6	1,8	4,4	6,3	9,3	10,2
Créances nettes sur l'administration centrale	7,1	-5,7	-1,3	-0,4	-0,6	2,1	1,6	2,2
Crédit au secteur privé	6,0	-0,2	-0,5	0,9	5,0	3,6	7,7	8,0
Autres postes (net)	-2,8	1,0	1,5	1,0	0,3	0,2	0,0	0,0
Masse monétaire large (M2)	9,1	-0,4	6,4	5,3	8,9	11,2	12,3	13,0
Monnaie fiduciaire	2,2	1,3	2,0	1,6	1,7	1,6	1,8	1,7
Dépôts bancaires	7,0	-1,7	4,4	3,7	7,5	9,3	10,3	11,3
Dépôts aux comptes chèques postaux	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,3	0,2	0,0
<i>Pour mémoire:</i>								
Vitesse de circulation de la masse monétaire large	2,3	2,3	...	2,3	2,2
Masse monétaire large en proportion du PIB	45,8	44,6	...	46,5	48,9
Crédit au secteur privé (variation en pourcentage, en glissement)	11,5	15,9	10,9	11,6	9,4	17,2	14,3	14,6
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	3 443	3 858	...	4 155	4 463
Croissance du PIB nominal (variation annuelle en pourcentage)	6,0	12,1	...	7,7	7,4

Sources : BCEAO, autorités béninoises; estimations et projections des services FMI.

Note: ... = non disponible.

Tableau 6. Bénin - Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC, 2010-14

Montant	Date de disponibilité	Conditions à remplir pour le décaissement
10,62 millions de DTS	14 juin 2010	Décaissé. Le 14 juin 2010, le Conseil d'administration a approuvé le programme triennal.
10,61 millions de DTS	31 décembre 2010	Décaissé. Le 16 février 2011, le Conseil d'administration a conclu la première revue.
10,61 millions de DTS	1er juin 2011	Décaissé. Le 7 septembre 2011, le Conseil d'administration a conclu la deuxième revue.
10,61 millions de DTS	1er décembre 2011	Décaissé. Le 27 mars 2012, le Conseil d'administration a conclu la troisième revue.
10,61 millions de DTS	1er juin 2012	Décaissé. Le 9 novembre 2012, le Conseil d'administration a conclu la quatrième revue.
10,61 millions de DTS	1er décembre 2012	Observation des critères de réalisation pour le 30 septembre 2012 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la cinquième revue au titre de l'accord.
10,61 millions de DTS	1er février 2014	Observation des critères de réalisation pour le 30 septembre 2013 et des critères de réalisation continus, et conclusion de la sixième revue au titre de l'accord.
74,28 millions de DTS		Montant total.

Source: Fonds monétaire international.

Tableau 7. Bénin: Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2013-23

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants¹											
(millions de DTS)											
Principal	0,4	3,9	6,0	8,0	11,9	15,0	11,6	9,6	7,4	3,2	0,0
Charges et intérêts ²	0,0	0,0	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs											
(millions de DTS)											
Principal	0,4	3,9	6,0	8,0	11,9	15,0	15,9	13,8	11,7	7,4	4,2
Charges et intérêts	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Obligations totales envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs⁴											
Millions de DTS	0,4	3,9	6,3	8,2	12,1	15,1	16,0	13,9	11,7	7,5	4,3
Milliards de Francs CFA	0,3	3,0	4,8	6,4	9,2	11,4	12,1	10,5	8,9	5,7	3,2
Pourcentage des recettes publiques	0,0	0,4	0,5	0,7	0,9	1,0	1,0	0,8	0,7	0,4	0,2
Pourcentage des exportations de biens et services	0,0	0,4	0,6	0,8	1,0	1,2	1,1	0,9	0,7	0,4	0,2
Pourcentage du service de la dette	0,2	2,5	4,0	5,2	7,8	27,6	28,2	23,1	18,8	11,0	5,8
Pourcentage du PIB	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0
Pourcentage de la quote-part	0,6	6,4	10,1	13,2	19,6	24,4	25,9	22,4	18,9	12,1	6,9
Encours des crédits du FMI³											
Millions de DTS	87,7	83,8	77,8	69,8	57,9	42,9	31,3	21,7	14,3	11,1	11,1
Milliards de Francs CFA	67,4	64,6	60,2	54,3	43,8	32,5	23,7	16,5	10,8	8,4	8,4
Pourcentage des recettes publiques	8,6	7,9	6,8	5,7	4,2	2,9	2,0	1,3	0,8	0,6	0,5
Pourcentage des exportations de biens et services	10,2	9,0	7,9	6,6	5,0	3,3	2,2	1,4	0,8	0,6	0,5
Pourcentage du service de la dette	54,5	54,1	49,5	44,0	37,1	78,4	55,2	36,2	23,0	16,4	15,1
Pourcentage du PIB	1,6	1,4	1,3	1,1	0,8	0,6	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1
Pourcentage de la quote-part	108,9	104,4	97,3	87,7	70,8	52,5	38,3	26,6	17,5	13,6	13,6
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)											
Décaissements	10,3	-3,9	-6,0	-8,0	-11,9	-15,0	-15,9	-13,8	-11,7	-7,4	-4,2
Remboursements et rachats	10,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	0,4	3,9	6,0	8,0	11,9	15,0	15,9	13,8	11,7	7,4	4,2
Pour mémoire :											
Charges et intérêts, après subventions présumées	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	4 154,6	4 463,4	4 782,2	5 125,5	5 494,3	5 890,0	6 307,5	6 754,1	7 232,4	7 742,3	8 285,5
Exportations de biens et services (en milliards de francs CFA)	662,3	714,6	763,1	820,0	880,4	972,8	1 075,0	1 187,8	1 312,6	1 450,4	1 602,7
Recettes publiques (en milliards de francs CFA)	784,4	821,6	888,6	959,7	1 036,6	1 111,2	1 190,0	1 274,3	1 364,5	1 460,7	1 563,2
Service de la dette (en milliards de francs CFA)	123,6	119,5	121,8	123,3	118,0	41,4	42,9	45,4	47,1	51,2	55,7
Avoirs nets extérieurs auprès de la Banque centrale	252,2	278,8	330,2	369,6	398,6	437,7	480,6	527,7	579,4	636,2	698,5
Francs CFA/SDR (moyenne sur la période)	768,9	771,3	774,5	777,7	757,4	757,4	757,4	757,4	757,4	757,4	757,4
Quote-part (DTS)	61,9	61,9	61,9	61,9	61,9	61,9	61,9	61,9	61,9	61,9	61,9

Sources: estimations et projections des services du FMI

¹ Données réelles jusqu'à fin 2012 et projections à partir de 2013.² Le 21 décembre 2012, le Conseil d'administration du FMI a prolongé jusqu'au 31 décembre 2014 la dérogation pour les paiements d'intérêts sur les prêts concessionnels mise en place le 7 janvier 2010. Après 2014, les projections de charges d'intérêts sont basées sur 0,25/0,25/0,5/0,25 pourcent par an au titre respectivement de la FEC, de la FCR, de la FCC, et de la FCE. Le FMI procédera à une révision des taux d'intérêt pour tous les mécanismes du Fonds fiduciaire RPC.³ Le service total de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Tableau 8. Bénin: Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015

	Année au plus tôt	Année au plus tard	Au plus tôt	Moyenne 1990-99	Moyenne 2000-09	Au plus tard	Cible 2015
Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim							
Cible : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour							
- dont le revenu est inférieur à un dollar par jour (pourcentage)	1990	2011	57	57	43,7	53,9	26,7
- en deçà du minimum de consommation d'aliments énergétiques (pourcentage)	1995	2007	29	29	20,7	18,4	...
Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous							
Cible: D'ici à 2015, donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires							
- Taux net de scolarisation primaire (pourcentage du groupe pertinent)	1990	2008	40,9	55,9	88,6	92,1	100,0
- pourcentage de la cohorte atteignant la cinquième année	1990	2010	27,3	38,4	71,0	63,0	100,0
- Taux d'alphabétisation des jeunes (pourcentage des 15-24 ans)	1992	2010	39,9	39,9	45,3	55,0	100,0
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes							
Cible : Éliminer les disparités entre les sexes dans le primaire et le secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard							
- Ratio filles/garçons dans le primaire (pourcentage)	1990	2011	49,9	54,5	74,7	87,5	100,0
- Ratio filles/garçons dans le secondaire (pourcentage)	1999	2011	44,3	44,3	46,4	60,2	100,0
- Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national (pourcentage)	1990	2012	2,9	5,8	7,8	8,4	50,0
Objectif 4: Réduire la mortalité infantile							
Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans							
- Mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 naissances)	1990	2011	177,3	160,3	125,2	106,0	65,0
- Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances)	1990	2011	106,8	97,8	78,6	67,9	35,0
- Vaccination contre la rougeole (pourcentage des enfants de moins de 12 mois)	1990	2011	79,0	68,1	66,7	72,0	100,0
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle							
Cible : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle							
- Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	1990	2010	770,0	715,0	480,0	350,0	125,0
Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies							
Cible : D'ici à 2015, enrayer et commencer à inverser la propagation du VIH/sida							
- Prévalence du VIH/sida	1990	2011	3,2	2,4	1,4	1,2	<2
Cible : D'ici à 2015, maîtriser et commencer à inverser l'incidence du paludisme et d'autres maladies graves							
- Incidence de la tuberculose (pour 100.000)	1990	2011	128,0	104,6	75,7	70,0	...
Objectif 7. Assurer un environnement durable							
Cible : D'ici à 2015, réduire de moitié la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable							
- Accès à une source d'eau potable améliorée (pourcentage de la population)	1990	2010	57,0	61,4	69,8	75,0	100,0
Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement							
Cible : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous							
- Abonnés à un service de téléphonie mobile (pour 100 habitants)	1990	2011	0,0	0,0	16,4	85,3	50,0

Sources : autorités béninoises et estimations et projections de la Banque mondiale.

Tableau 9. Bénin: Indicateurs de stabilité financière, 2010-13

	2010	2011	2012	2012	2012	2012	2013	2013
	Déc.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Mai
(en pourcentage, sauf indication contraire)						Estimations		
Capital réglementaire / actifs pondérés du risque	10,0	10,3	10,9	12,4	11,4	10,2	8,6	10,6
Capitaux propres / actifs pondérés du risque ¹	8,8	9,8	9,9	10,8	10,0	9,0	4,3	5,2
Provisions / actifs pondérés du risque	11,7	10,1	10,5	10,2	9,5	8,3
Capital / total actifs	5,0	5,4	5,6	6,1	6,0	5,6
Composition et qualité des actifs								
Total prêts / total actifs	52	51	51	48	49	47	49	47
Concentration: crédit aux 5 plus grands emprunteurs	102	60	69	43	38	53	43	45
Crédit par secteur²								
Agriculture, forêts et pêche	1,0	2,7	3,5	2,0	2,1	2,1	2,4	1,7
Industries extractives	0,4	0,5	1,0	0,8	0,8	0,7	0,6	0,3
Secteur manufacturier	7,0	8,3	11,2	7,8	8,8	10,1	9,8	8,4
Electricité, eau et gaz	1,9	0,3	1,0	1,7	2,3	2,8	1,4	1,5
Bâtiment et travaux publics	6,8	7,2	7,7	7,6	7,7	7,5	8,5	8,8
Commerce, restaurants et hôtels	36,6	38,9	31,6	47,1	42,9	40,2	42,8	45,8
Transports et communications	12,4	9,8	12,2	12,7	12,3	10,3	9,4	9,8
Services financiers et aux entreprises	3,6	4,5	3,0	3,8	4,0	5,7	5,0	4,1
Autres services	30,3	27,8	28,8	16,6	19,2	20,6	20,1	19,7
Prêts improductifs								
Prêts improductifs bruts / total prêts	15,9	15,6	16,6	17,6	19,3	18,6	20,1	20,5
Taux de provisionnement	64,8	61,0	57,3	54,4	48,0	46,8	48,2	47,2
Prêts improductifs nets / total prêts	6,2	6,7	7,9	8,9	11,0	10,8	11,5	12,0
Prêts improductifs nets / capital	64	62	72	69	90	92	129	108
Bénéfices et rentabilité³								
Coût moyen des fonds empruntés	3,1	3,1	3,3
Taux d'intérêt moyen sur emprunts	9,8	10,1	9,5
Marge d'intérêt moyenne ⁴	6,7	7,0	6,2
Rendement après impôts de la moyenne des actifs	0,8	1,1	0,4
Rendement après impôts de la moyenne des	8,1	12,8	5,4
Dépenses non financières/ revenu net	61,1	61,6	68,5
Traitements et salaires/revenu net bancaire	25,4	25,5	28,2
Liquidités								
Liquidités / total des actifs	30	28	26	23	22,9	22,9
Liquidités / total des dépôts	41	41	39	34	34,0	35,7
Total prêts / total dépôts	78	82	84	78	80	80,7	72,4	71,1
Total dépôts / total engagements	74	68	67	67	67	64,3	65,0	67,2
Dépôts à vue / total engagements ⁵	35	32	31	31	28	27,4	30,0	27,3
Dépôts à terme / total engagements	38	36	36	36	39	36,8	37,2	38,8

Source: BCEAO.

¹ Capital de Tier 1.² Les secteurs identifiés représentent au moins 80% du crédit³ Certains éléments de comptabilité disponibles semestriellement.⁴ Hors taxes sur opérations bancaires.⁵ Comptes d'épargne inclus.

APPENDICE I—LETTRE D'INTENTION

REPUBLIQUE DU BENIN

fraternité-Justice-Travail

**MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

Le Ministre

A

Madame Christine LAGARDE
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
Washington, DC 20431, USA

Cotonou, le 07 août 2013

Madame la Directrice Générale,

1. Le Gouvernement du Bénin continue d'exécuter son programme économique et financier au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) afin d'atteindre ses objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté. Nous avons l'honneur de saisir l'opportunité de la cinquième revue pour faire le point sur la mise en œuvre du programme à fin juin 2013 et pour définir les politiques et réformes que nous comptons mettre en œuvre avant la fin d'avril 2014.
2. Malgré une conjoncture internationale difficile, la mise en œuvre du programme a été globalement satisfaisante. Nous avons respecté tous les critères de performance et tous les objectifs indicatifs quantitatifs à fin septembre 2012. Le cadrage macroéconomique du programme se poursuit sans changement majeur et le Gouvernement réaffirme sa détermination à mettre en œuvre les politiques et réformes décrites dans le présent document. Dans ce contexte, nous sollicitons la conclusion de la cinquième revue au titre de l'accord FEC et le déboursement associé de droits de tirages spéciaux (DTS) d'un montant de 10,61 millions, et l'extension du programme jusqu'à fin avril 2014 pour poursuivre la mise en œuvre des nouvelles orientations de la réforme douanière, qui constituent un pilier important de notre stratégie de renforcement de la gestion des finances publiques.

Évolution économique récente et mise en œuvre du programme

A. Évolution économique récente

Évolution macroéconomique récente

3. La croissance du PIB réel s'est établie à 5,4 % en 2012 contre 3,5 % en 2011. Cette reprise économique a résulté notamment de : i) la hausse de la production du coton ; ii) l'augmentation de la production vivrière et des autres produits de rente ; et iii) la bonne performance du commerce, tirée par la reprise des activités portuaires. L'inflation en 2012 s'est située à 6,7 % en moyenne, au-dessus de 3 %—la limite retenue dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA—suite à la suppression partielle des subventions au carburant au Nigéria. Mais, elle est en diminution depuis janvier 2013 et se situe à 5,0 % en mai 2013.

4. Le Gouvernement a organisé la campagne cotonnière 2012/13 après la suspension de l'accord-cadre régissant le fonctionnement de la filière coton en mars 2012, en raison des dysfonctionnements constatés dans la gestion de la filière, lesquels ont constitué un handicap majeur à la production cotonnière. Le bilan de cette campagne s'est soldé par une production d'environ 240.000 tonnes de coton, supérieure à celle de la campagne précédente.

5. Le déficit courant de la balance des paiements (hors dons) s'est creusé davantage en 2012, ressortant à 9,3 % du PIB contre 8,1 % en 2011, en raison de l'augmentation des importations (en l'occurrence de produits pétroliers et d'intrants agricoles) malgré l'augmentation des exportations, notamment du coton et des textiles. Par ailleurs, l'accroissement des transferts nets et des flux de capitaux ont couvert ce déficit.

6. La masse monétaire s'est accrue de 8,9 % en 2012, tirée par les avoirs extérieurs des banques commerciales et les crédits au secteur privé, suite à la reprise des activités économiques liées au trafic portuaire. A fin mars 2013, la masse monétaire s'est accrue de 11,2 % comparativement à décembre 2012 et les crédits à l'économie ont progressé de 6,7 %.

Exécution de la politique budgétaire en 2012 et au premier trimestre du 2013

7. Le Gouvernement a continué la politique d'assainissement des finances publiques tout au long de l'année 2012. Le déficit budgétaire global, base caisse et dons exclus, est ressorti à 2,6 % du

PIB, en comparaison avec 4,1 % du PIB prévu. Il a été financé, comme prévu, par des ressources extérieures (dons et prêts concessionnels) et des émissions de titres sur le marché financier régional.

8. La performance des recettes en 2012 a été bonne. Les recettes se sont situées à 722,5 milliards de FCFA, soit 18,7 % du PIB, contre un objectif de 710,0 milliards de FCFA, en raison de la bonne performance des recettes non fiscales, de la forte reprise des recettes douanières due à la mise en œuvre du guichet unique au Port de Cotonou et des réformes portuaires qui ont amélioré l'efficacité du port.

9. L'exécution des dépenses en 2012 est restée conforme à l'objectif du programme. Les dépenses totales et prêts nets (base caisse) se sont établies à 815,7 milliards de FCFA, soit 21,1 % du PIB, contre une prévision de 845,4 milliards de FCFA. De même, les dépenses sociales prioritaires sont ressorties à 138,3 milliards de FCFA contre un objectif de 134,0 milliards de FCFA, grâce à un suivi rigoureux de cette catégorie de dépenses.

10. L'assainissement budgétaire a facilité la poursuite d'une politique d'endettement prudente. La dette publique a diminué, passant de 31,9 % du PIB en 2011 à 29,1 % en 2012, et le risque d'une crise de la dette reste faible.

11. La bonne performance budgétaire s'est maintenue au cours du premier trimestre 2013. Les recettes totales à fin mars 2013 ont atteint 173,3 milliards de FCFA, contre un objectif de 172 milliards de FCFA ; les recettes douanières et fiscales sont en ligne avec les prévisions budgétaires. Leur performance est soutenue par les réformes portuaires, et le renforcement des contrôles effectués par l'administration des impôts, notamment sur la TVA, l'impôt sur le bénéfice industriel et commercial et l'impôt sur les sociétés. Les dépenses totales et prêts nets se sont établis à 245,8 milliards de FCFA, soit 5,9 % du PIB, contre un objectif de 221,0 milliards de FCFA. Ce dépassement est dû principalement aux avances faites à la filière coton pour la campagne 2013/14. Les dépenses d'investissement ont été exécutées en deçà des objectifs, en raison du retard enregistré dans la mise en œuvre de certains projets. Le déficit budgétaire global, base caisse et dons exclus, est ressorti à 1,5 % du PIB contre un objectif de 1,3 % du PIB.

Performance du programme

12. Tous les critères de performance et repères indicatifs quantitatifs pour fin septembre 2012 ont été observés (voir Tableau 1a). La totalité des critères quantitatifs de réalisation ont été satisfaits avec des marges confortables : par exemple, le financement intérieur net de l'Etat est ressorti à +2,9 milliards FCFA contre un objectif de +48,6 milliards FCFA, et le solde primaire de base

+26,9 milliards FCFA contre -21,7 milliards FCFA prévu ; de même, les repères indicatifs sur les dépenses prioritaires et les recettes ont aussi été respectés.

13. A fin mars 2013, date initiale d'évaluation du programme, tous les critères de performance et repères quantitatifs ont été respectés, excepté le critère relatif au financement intérieur net de l'Etat. Le non respect du critère relatif au financement intérieur net de l'Etat provient des avances effectuées au secteur cotonnier (19,0 milliards de FCFA) pour faire face à certaines dépenses de la campagne, en attendant la réception des recettes attendues de l'exportation du coton. Le remboursement de ces avances est attendu avant la fin de l'année 2013. Une dérogation ne sera pas nécessaire du fait du report de la date d'évaluation sollicitée.

14. La mise en œuvre des repères structurels a connu une évolution satisfaisante (voir Tableau 2).

- Le développement d'un système informatique complet et intégré à la Direction générale des impôts et des domaines (DGID) a démarré, comme prévu en mars 2012.
- Le gouvernement a réalisé des progrès dans la généralisation de l'identifiant fiscal unique (IFU) à tous les contribuables. En ce qui concerne l'utilisation de numéros d'identifiant non spécifiques, elle a été considérablement réduite. Au port de Cotonou, il a été complètement mis fin à leur utilisation depuis avril 2010. A Hilla-Condji, le non recours aux numéros d'identifiant non spécifiques est intervenu à la fin du mois de juillet 2013. Ces deux unités concentrent autour de 90 pour cent de l'ensemble des importations.
- la stratégie de réforme de la fonction publique a été adoptée en avril 2013, au lieu de mars 2013 tel que prévu.

15. Le Gouvernement a adopté une nouvelle orientation de la réforme douanière en 2013. A la suite des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PVI de nouvelle génération, le Gouvernement a suspendu puis résilié le contrat de prestations de services y afférent. Parmi ces difficultés, il convient de mentionner les coûts élevés des prestations liées à cette réforme, la contestation de l'inspection par scanner des marchandises à destination des pays de l'hinterland, l'escalade des prix des produits de grande consommation et la désaffection progressive du Port de Cotonou au profit des ports concurrents de la sous-région. Dans ce contexte, les deux autres repères structurels (le blocage des champs suivants de la déclaration dans SYDONIA⁺⁺ : l'IFU, le numéro d'attestation de vérification (AV) et la valeur en douane correspondant à l'AV ; et l'intégration des données du PVI au guichet unique) liés au PVI de nouvelle génération ne seront pas mis en œuvre. Le Gouvernement a cependant développé, avec l'assistance technique du

Département des finances publiques du FMI, une nouvelle orientation de la réforme douanière centrée sur le renforcement des capacités de l'administration douanière. Dans ce contexte, le Gouvernement a adopté une stratégie de réforme de l'administration douanière pour la période 2013-2016, visant trois objectifs : i) le renforcement des capacités de la douane dans l'exercice de ses fonctions essentielles ; ii) le renforcement de l'efficacité de la douane en lui fournissant des outils modernes et performants, y compris en obtenant une aide au renforcement des capacités assortie d'un échéancier bien déterminé de la part des opérateurs (intervenants) privés; et iii) l'amélioration de la mobilisation des recettes douanières. Cette stratégie se focalise sur le renforcement des cinq grandes fonctions de base d'une administration douanière moderne. Ces fonctions de base sont : i) la gestion du risque ; ii) la maîtrise de la valeur en douane en y intégrant le nouveau programme de certification de la valeur en douane ; iii) les contrôles avant dédouanement en y intégrant les outils scanners, balances et ponts bascules ; iv) les contrôles après dédouanement ; et v) les contrôles de régimes douaniers incluant la géolocalisation pour les marchandises en transit. Pour mettre en œuvre cette stratégie, le Gouvernement a élaboré et adopté un plan d'action. Il a également mis en place le cadre institutionnel de la réforme comprenant un conseil d'orientation et de surveillance et un comité de pilotage.

16. Des progrès ont été également réalisés au niveau des autres réformes structurelles. Ces réformes se sont focalisées sur la fonction publique, la gouvernance financière, le secteur financier et le climat des affaires.

- Au niveau de la fonction publique, les principales avancées concernent l'assainissement des fichiers des agents de l'Etat ; le rapprochement de la base de données des agents de l'Etat du Ministère de l'Economie et des Finances de celle du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ; l'adoption par le Conseil des Ministres de l'Identifiant de Contrôle des Agents de l'Etat, constitué de l'IFU et de l'identifiant administratif ; et la mise en place des groupes de travail et du Comité de Pilotage de la réforme de la Fonction Publique.
- Dans le domaine de la gouvernance financière, il y a lieu de mentionner le vote des lois de règlement de 2005 à 2008 et, l'élaboration et la soumission des comptes de gestion 2012 à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême dans les délais légaux ; le vote de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances conforme aux directives de l'UEMOA ; la prise de quatre décrets d'application de la loi anti-corruption, y compris la création de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption. Des mesures ont été également prises pour renforcer les dépenses d'investissement et les dépenses sociales : i) la mise en place d'une coordination étroite entre les unités chargées de la mise en œuvre dans les ministères sectoriels et la Direction générale du budget; ii) le traitement des dossiers de marchés

publics dans les délais légaux ; et iii) la création d'un fonds de contrepartie pour les projets financés sur ressources extérieures. En outre, le Gouvernement a décidé d'organiser un audit des entreprises publiques ainsi que celui de la campagne cotonnière 2012-2013.

- Au niveau du secteur financier, le Gouvernement a promulgué trois législations régionales (la loi-cadre portant réglementation bancaire, la loi relative à la lutte contre le financement du terrorisme dans les États membres de l'UEMOA et la loi relative aux sanctions portant sur les infractions en matière de chèque, carte bancaire et autres procédés de paiement électronique).
- En ce qui concerne l'amélioration du climat des affaires, il convient de mentionner les réformes récentes telles que : i) la mise en place du Guichet Unique de Formalisation des Entreprises (GUFÉ) pour accélérer le processus de création d'entreprise et en réduire le coût ; ii) l'accélération de la résolution des différends commerciaux grâce à la création d'une session commerciale dotée de trois chambres commerciales spécialisées au sein du tribunal de Cotonou et iii) l'amélioration des conditions d'accès au crédit à travers la désignation du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) du Tribunal de Première Instance de Cotonou comme l'unique registre pour toutes les opérations relatives aux sûretés mobilières et au crédit-bail.

Politiques économiques, financières et structurelles pour l'avenir

17. Le Gouvernement continuera d'exécuter son programme économique et financier de manière à atteindre ses objectifs de stabilité macroéconomique et de développement durable. La politique économique du Gouvernement vise à consolider le retour de l'économie vers une croissance forte et équitable, portée par le secteur privé. Ce choix nécessitera une consolidation du cadre macroéconomique et un renforcement des réformes structurelles.

A. Cadre macroéconomique

18. Le cadrage macroéconomique reste globalement conforme à celui décrit dans notre lettre d'intention d'octobre 2012 avec une révision à la hausse du taux de croissance prévu. Nous projetons, à présent, une croissance de 5,0 % pour 2013, soutenue par les efforts en cours visant à accroître la production agricole (y compris le coton et les autres cultures de rente) et à augmenter la capacité et la compétitivité du Port de Cotonou. L'inflation annuelle moyenne en 2013 devrait baisser considérablement pour se situer autour de 3 %, la limite retenue dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA. Le déficit du compte courant extérieur devrait

diminuer légèrement en 2013, résultant principalement d'une hausse des exportations de produits du coton et des appuis budgétaires extérieurs et d'une diminution des importations de biens et services. Ce déficit devrait être largement financé par des entrées de capitaux étrangers.

B. Politique budgétaire

19. Le Gouvernement s'engage à contenir le solde primaire de base à 32,3 milliards de FCFA à fin décembre 2013, soit 0,8 % du PIB. Pour cela, les recettes devraient atteindre l'objectif de 784,4 milliards de FCFA à fin décembre 2013, soit 18,9 % du PIB. Les dépenses totales et prêts nets devraient se limiter à 913 milliards de FCFA, soit 22 % du PIB. Une attention particulière continuera d'être accordée aux dépenses sociales prioritaires afin d'atteindre l'objectif de 136 milliards de FCFA à fin décembre 2013. Les subventions accordées dans le cadre de la campagne cotonnière seront limitées à celles prévues dans le schéma de financement adopté par le Gouvernement. Pour atteindre les objectifs de politique budgétaire visés, le gouvernement entend i) consolider le guichet unique au Port de Cotonou à travers un renforcement des capacités d'échanges de données informatiques avec la douane ; ii) mettre en œuvre la stratégie de réforme 2013-2016 de la douane suivant les nouvelles orientations; et iii) renforcer les capacités de l'administration fiscale à travers la poursuite de l'informatisation de ses services pour réduire la dépendance sur les recettes douanières.

C. Réformes structurelles

20. Le Gouvernement entend accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles en accordant une attention particulière aux réformes relatives à la gestion des finances publiques. En ce qui concerne les réformes douanières, et conformément au plan d'action adopté, les mesures prévues sont les suivantes :

- lancement de l'appel d'offres relatif à la fourniture, l'exploitation et la maintenance des scanners, selon les recommandations du Département des finances publiques du FMI (repère structurel pour fin novembre 2013).
- signature du contrat relatif au programme de certification de la valeur en douane avec le prestataire selon les recommandations du Département des Finances Publiques du FMI (repère structurel pour fin novembre 2013).
- mise en place d'un système d'analyse des risques à travers le renseignement des certificats de visites pour toutes les déclarations orientées en circuit rouge (repère structurel pour fin décembre 2013) et l'élaboration d'un rapport mensuel sur les résultats des inspections, le bien-

fondé de la classification des risques et la suite donnée aux inspections (repère structurel pour fin janvier 2014 ; voir le paragraphe 36 du Protocole d'Accord Technique - PAT).

21. Les autres actions de réforme concernent principalement : i) le renforcement du contrôle des exonérations ; ii) la réalisation d'une évaluation du système de gestion des finances publiques par la méthodologie PEFA ; et iii) l'adoption par décret de la note de cadrage sur le partenariat public privé, élaborée avec l'appui de la Banque mondiale. Parallèlement à un contrôle plus rigoureux des exonérations, un rapport est en cours de préparation sur les exonérations octroyées aux opérateurs de téléphonie mobile dans le cadre de l'acquisition des licences. Le Gouvernement mettra un accent particulier sur le renforcement de la contribution de l'administration des impôts aux ressources du budget national à travers i) le renforcement des capacités de l'administration fiscale à mobiliser de façon optimale les ressources intérieures ; ii) la modernisation de l'administration fiscale, y compris l'informatisation de tous les services ; et iii) la poursuite de la fiscalisation du secteur informel. En outre, le Gouvernement conduira à nouveau la campagne cotonnière 2013/2014. Il continuera de travailler, avec l'appui de la Banque Mondiale, pour l'élaboration d'un nouvel accord-cadre. Ce nouvel accord-cadre visera un développement intégré de la filière par zone de production.

Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté

22. La Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté de troisième génération (SCRIP III), qui couvre la période 2011-2015, et son Programme d'Actions Prioritaires (PAP) restent les documents de référence de l'action gouvernementale. Elle vise à améliorer les conditions de vie des populations et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en particulier dans les secteurs de la santé, de l'enseignement primaire, de l'eau et de l'assainissement.

23. Des progrès notables ont été enregistrés dans la mise en œuvre de la stratégie en 2012. En dehors des résultats satisfaisants enregistrés au plan macroéconomique, il convient de relever les avancées notées au niveau des infrastructures et des secteurs sociaux. En ce qui concerne les infrastructures, le linéaire de pistes rurales aménagées ou réhabilitées est passé de 643 km en 2011 à 9.749,8 km en 2012 ; le taux de couverture national en électricité s'est établi à 39,2 % en 2012 contre 37,2 % en 2011 ; le taux de desserte en eau potable en milieu rural s'est élevé à 63,7 % en 2012 contre 61,0 %. Dans le domaine des secteurs sociaux, les indicateurs relatifs à l'accès ont continué de se consolider. Ainsi, le taux brut de scolarisation a progressé à 119,7 % en 2012 contre 112,6 % en 2011 ; le taux de fréquentation des services de santé par les enfants de 0 à 5 ans est passé de 81,2 % en 2011 à 90,7 % en 2012. En complément, le Gouvernement a mis en place un Régime d'assurance maladie universelle (RAMU), afin de protéger les populations vulnérables.

24. Malgré ces avancées, à moins de mille jours de la date prévue pour l'atteinte des OMD, le Gouvernement est conscient que davantage d'efforts seront nécessaires pour atteindre les objectifs retenus, notamment dans les secteurs de la santé, de l'enseignement primaire, de l'eau et de l'assainissement. Pour cela, le Gouvernement entend mettre un accent particulier sur les actions prioritaires définies à cet effet. Il s'appuiera entre autres sur le dispositif des dépenses sociales prioritaires. En particulier, le gouvernement poursuivra ses efforts visant à améliorer la qualité de ces dernières et atteindra ses objectifs grâce à une réaffectation des dépenses entre les différentes catégories. En complément, Il prévoit d'organiser une table ronde pour le financement du développement, avec l'appui de la Banque Mondiale, dans le but d'accroître les investissements. A cet égard, une liste de projets est en cours de préparation. Pour cette raison, les conséquences sur le cadre budgétaire à moyen terme seront évaluées une fois la liste des projets d'investissement finalisée. Elles pourront être ensuite intégrées dans les prévisions à moyen terme.

Conclusion

25. Le Gouvernement est convaincu que les mesures et les politiques décrites dans cette lettre sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme et réaffirme son engagement à prendre toutes les mesures complémentaires nécessaires pour atteindre ces objectifs. Pour cette raison, il sollicite la conclusion de la cinquième revue du programme appuyé par la FEC et le décaissement correspondant. En outre, le Gouvernement sollicite l'extension de l'accord FEC, qui expire en septembre 2013, jusqu'à fin avril 2014 pour reporter la date d'évaluation de la sixième revue et le déboursement associé de mars à septembre 2013. Ce report permettra d'accorder plus de temps à la mise en œuvre des nouvelles orientations de la réforme douanière. Dans ce contexte, la sixième revue du programme est prévue s'achever avant mi-avril 2014, sur la base du respect des critères de performance au 30 septembre 2013.

26. Le suivi du programme reposera sur les critères de performance et repères quantitatifs et structurels semestriels définis dans les Tableaux 1a, 1b, 2a et 2b annexés à la présente lettre. Pour faciliter le suivi du programme, le Gouvernement communiquera régulièrement toutes les informations nécessaires aux services du FMI, telles qu'indiquées dans le PAT, ou toute autre information complémentaire qu'il jugera nécessaire ou que les services du FMI solliciteront.

27. Le cas échéant, le Gouvernement prendra toutes les mesures additionnelles nécessaires pour atteindre les objectifs du programme. Le Gouvernement consultera le FMI sur l'adoption de telles mesures, et avant toute modification des mesures envisagées dans cette lettre, en accord avec les procédures du FMI pour une telle consultation. Le Gouvernement autorise le FMI à publier le

rapport de ses services relatifs aux discussions de la cinquième revue du programme ainsi que la présente lettre d'intention.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma parfaite considération.

Jonas A. GBIAN

/s/

Ministre de l'Économie et des Finances

Tableau 1a. Bénin: Evaluation des Critères de Réalisation Quantitatifs et Objectifs Indicatifs pour la Période 2012-13

(Milliards de francs CFA)

	31 Mars 2012			30 Juin 2012			30 Sept. 2012			31 Déc. 2012			31 Mars 2013							
	Critères de réalisation			Objectifs indicatifs			Critères de réalisation			Objectifs indicatifs			Anciens critères de réalisation							
	Prog. ¹	Prog. Ajusté ²	Prel.	Proj.	Proj. Ajusté ²	Prel.	Prog.	Prog. Ajusté ²	Prel.	Prog.	Prog. Ajusté ²	Prel.	Prog.	Prog. Ajusté ²	Prel.					
A. Critères de réalisation quantitatifs³																				
Financement intérieur net de l'État (plafond) ^{4 5}	48.7	43.5	-75.9	Réalisé	60.7	60.7	-20.8	Réalisé	48.6	48.6	2.9	Réalisé	47.5	43.8	6.0	Réalisé	29.0	33.0	45.9	Non Réalisé
Solde primaire de base (dons exclus) (plancher)	-20.5	-20.5	39.0	Réalisé	-39.8	-39.8	34.2	Réalisé	-21.7	-21.7	26.9	Réalisé	7.2	7.2	23.6	Réalisé	-18.7	-18.7	-17.1	Réalisé
Pour mémoire: Aide budgétaire ⁶	0.0	0.0	14.5		14.6	14.6	14.5		14.6	14.6	14.5		20.9	20.9	31.5		2.7	2.7	0.0	
B. Critères de réalisation quantitatifs continus (plafonds)																				
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé
Dette extérieure non concessionnelle contractée ou avalisée par l'État avec une durée inférieure ou égale à un an ⁷	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé
Dette extérieure non concessionnelle contractée ou avalisée par l'État avec une durée supérieure à un an ⁷	25.0	25.0	4.6	Réalisé	25.0	25.0	4.6	Réalisé	25.0	25.0	12.5	Réalisé	25.0	25.0	12.5	Réalisé	25.0	25.0	17.4	Réalisé
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé
C. Objectifs indicatifs³																				
Recettes totales (plancher)	148.3	148.3	211.6	Réalisé	331.3	331.3	380.0	Réalisé	515.0	515.0	552.9	Réalisé	710.0	710.0	722.5	Réalisé	172.0	172.0	173.3	Réalisé
Ordres de paiement en dehors de la chaîne des dépenses (plafond) ⁸	2.5	2.5	1.5	Réalisé	4.6	4.6	1.4	Réalisé	7.5	7.5	1.6	Réalisé	10.6	10.6	2.9	Réalisé	2.5	2.5	0.7	Réalisé
Dépenses sociales prioritaires (plancher)	46.0	46.0	51.5	Réalisé	75.0	75.0	82.1	Réalisé	104.0	104.0	110.1	Réalisé	134.0	134.0	138.3	Réalisé	50.0	50.0	51.3	Réalisé

Sources: Autorités béninoises; et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Protocole d'Accord Technique de la deuxième revue.² Le critère de performance sur le financement intérieur net de l'Etat est ajusté automatiquement comme indiqué dans les notes 4 et 5 ci-dessous (en accord avec le paragraphe 8 du Protocole d'Accord Technique).³ Les critères de performance et objectifs indicatifs sont cumulatifs depuis le début de l'année calendaire.⁴ Si le montant de l'assistance budgétaire extérieure décaissée net des obligations de service de la dette extérieure est inférieur aux prévisions du programme, le plafond sur le financement intérieur net sera ajusté pro tanto, dans des limites qui sont indiquées dans le Protocole d'Accord Technique (paragraphe 8).⁵ Si le montant de l'assistance budgétaire extérieure décaissée net des obligations de service de la dette extérieure est supérieur aux prévisions du programme de plus de 5 milliards de francs CFA,

le plafond sera ajusté à la baisse par le décaissement en excès de 5 milliards de francs CFA, à moins qu'il soit utilisé pour résorber les arriérés intérieurs.

⁶ Décaissements bruts, non ajustés pour les obligations de service de la dette.⁷ La dette est considérée non concessionnelle si la différence entre la valeur actualisée (VA) de la dette et sa valeur nominale, en pourcentage de la valeur nominale de la dette, est inférieure à 35 %. Le plafond pour ce critère de performance continu a été ajusté à la hausse avec effet à compter de la deuxième revue.⁸ Stock d'ordres de paiements émis à partir du début de l'année et pas encore régularisés à chaque date d'évaluation.

Tableau 1b. Bénin: Critères de Réalisation Quantitatifs et Objectifs Indicatifs pour 2013

(Milliards de francs CFA)

	30 Sept. 2013	31 Déc. 2013
	Critères de réalisation	Objectifs indicatifs
	Prog.	Proj.
A. Critères de réalisation quantitatifs¹		
Financement intérieur net de l'État (plafond) ^{2, 3}	48.9	8.9
Solde primaire de base (dons exclus) (plancher)	13.4	32.3
Pour mémoire: Aide budgétaire ⁴	11.3	40.4
B. Critères de réalisation quantitatifs continus (plafonds)		
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	0.0	0.0
Dette extérieure non concessionnelle contractée ou avalisée par l'État avec une durée inférieure ou égale à un an ⁵	0.0	0.0
Dette extérieure non concessionnelle contractée ou avalisée par l'État avec une durée supérieure à un an ⁵	25.0	25.0
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs	0.0	0.0
C. Objectifs indicatifs¹		
Recettes totales (plancher)	574.0	784.4
Ordres de paiement en dehors de la chaîne des dépenses (plafond) ⁶	7.5	10.6
Dépenses sociales prioritaires (plancher)	110.7	136.0

Sources: Autorités béninoises; et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Les critères de performance et objectifs indicatifs sont cumulatifs depuis le début de l'année calendaire.² Si le montant de l'assistance budgétaire extérieure décaissée net des obligations de service de la dette extérieure est inférieur aux prévisions du programme, le plafond sur le financement intérieur net sera ajusté pro tanto, dans des limites qui sont indiquées dans le Protocol d'Accord Technique (paragraphe 8).³ Si le montant de l'assistance budgétaire extérieure décaissée net des obligations de service de la dette extérieure est supérieur aux prévisions du programme de plus de 5 milliards de francs CFA, le plafond sera ajusté à la baisse par le décaissement en excès de 5 milliards de francs CFA, à moins qu'il soit utilisé pour résorber les arriérés intérieurs.⁴ Décaissements bruts, non ajustés pour les obligations de service de la dette.⁵ La dette est considérée non concessionnelle si la différence entre la valeur actualisée (VA) de la dette et sa valeur nominale, en pourcentage de la valeur nominale de la dette, est inférieure à 35 %. Le plafond pour ce critère de performance continu a été ajusté à la hausse avec effet à compter de la deuxième revue.⁶ Stock d'ordres de paiements émis à partir du début de l'année et pas encore régularisés à chaque date d'évaluation.

Tableau 2a. Bénin: Repères Structurels pour 2010–13

Mesure	Date initiale/ date révisée	Objectif	État d'avancement
1. L'adoption par décision du Conseil des ministres d'une stratégie pour la réforme de la fonction publique.	31 décembre 2012	Limiter l'expansion de la masse salariale et maintenir l'espace budgétaire pour les investissements et les dépenses prioritaires sociales.	Mis en oeuvre avec retard.
2. Début du développement d'un système informatique complet et intégré à la DGID.	31 mars 2013	Contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscale et douanière.	Mis en oeuvre.
3. La généralisation de l'IFU à tous les contribuables et à tous les services des administrations fiscale et douanière.	31 décembre 2010 / 31 décembre 2011 / 31 mars 2013	Contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscale et douanière.	Mis en oeuvre avec retard.
4. La généralisation du recours systématique par la DGDDI à l'IFU et l'arrêt de l'utilisation de numéros non spécifiques au niveau du système SYDONIA ⁺⁺ (de 0000000000000 à 2999999999949).	31 décembre 2010 / 31 décembre 2011 / 31 mars 2013	Contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscale et douanière.	Mis en oeuvre avec retard.
5. Bloquer les champs suivants de la déclaration en douane (SYDONIA ⁺⁺): l'identifiant fiscal unique (IFU), le numéro d'attestation de vérification (AV) et la valeur en douane correspondant à l'AV.	30 juin 2012 / 30 juin 2013	Améliorer les recettes douanières.	Pas réalisé. Ne sera pas mis en oeuvre en raison de la nouvelle orientation des reformes douanière.
6. L'intégration des données du PVI au guichet unique pour systématiser la réconciliation des fonctions de certification et d'attestation du PVI dans le processus de traitement des informations au sein du guichet unique.	30 juin 2012 / 30 juin 2013	Améliorer les recettes douanières.	Pas réalisé. Ne sera pas mis en oeuvre en raison de la nouvelle orientation des reformes douanière.

Tableau 2b. Bénin: Mesures Préalables et Repères Structurels pour 2013-14

Mesure	Date / Status	Objectif
Mesures préalable		
1. Adoption par le Conseil des ministres de la stratégie de réforme de l'administration douanière et du plan d'action pour 2013-16, développés avec l'assistance du Département des finances publique du FMI.	Mis en œuvre	Améliorer les recettes douanières.
2. Mise en place du cadre institutionnel de la réforme comprenant un conseil d'orientation et de surveillance et un comité de pilotage.	Mis en œuvre	Améliorer les recettes douanières.
Repères structurels		
1. Lancement de l'appel d'offres relatif à la fourniture, l'exploitation et la maintenance de scanners selon les recommandations du Département des finances publiques du FMI.	30 novembre 2013	Améliorer les recettes douanières.
2. Signature du contrat relatif au programme de certification de la valeur en douane avec le prestataire selon les recommandations du Département des finances publiques du FMI.	30 novembre 2013	Améliorer les recettes douanières.
3. Mise en place d'un système d'analyse des risques à travers le renseignement des certificats de visites pour toutes les déclarations orientées en circuit rouge.	31 décembre 2013	Améliorer les recettes douanières.
4. Élaboration d'un rapport mensuel sur la conformité des inspections, les orientations du système d'analyse des risques et les résultats des inspections associées.	31 janvier 2014	Améliorer les recettes douanières.

PIÈCE JOINTE 1. PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Le 07 août 2013

1. Le présent protocole d'accord technique (le « protocole d'accord ») définit les critères de réalisation, les repères quantitatifs, et les repères structurels du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) avec la République du Bénin. Il fixe également la périodicité et les délais maxima de communication des données nécessaires aux services du Fonds monétaire international (FMI) pour le suivi du programme.

DÉFINITIONS

2. Sauf indication contraire, «l'État» est défini comme l'administration centrale de la République du Bénin et n'inclut pas les démembrements politiques (comme les collectivités locales), la Banque centrale, ni toute autre entité publique ou appartenant à l'État dotée de la personnalité juridique et n'entrant pas dans le champ du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

3. Les définitions de la «dette» et des «emprunts concessionnels» retenues pour les besoins de ce protocole d'accord sont spécifiées au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 6230-(79/140), telle qu'ultérieurement amendée, y compris par la décision du Conseil d'administration no 14416-(09/91), entrée en vigueur le 1er décembre 2009:

- (a) Pour les besoins de ce protocole d'accord, la dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêt. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:
 - i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et

généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);

- ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation du service;
- iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés;
- iv) les bons et titres du Trésor libellés en francs CFA (Communauté financière africaine), émis sur le marché régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui sont comptabilisés dans la dette publique aux fins du présent protocole.

Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à la création de dette.

- (b) Un prêt est réputé concessionnel si, à la date d'entrée en vigueur du contrat, le ratio entre la valeur actualisée du prêt calculée sur la base des taux d'intérêt de référence, d'une part, et la valeur nominale du prêt, d'autre part, représente moins de 65 pourcent (soit un élément d'au moins 35 pourcent de sa valeur nominale). La valeur actualisée du prêt est calculée par décompte des paiements à échoir au titre des intérêts et du principal, sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) établis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE est celui qui sert dans le cas des prêts à échéance d'au moins 15 ans, tandis que le TICR moyen sur six mois s'applique aux prêts à échéance plus courte. A ces deux taux de référence (pour dix ans et six mois) doit être ajoutée la marge pour les périodes de remboursement différentes, comme établie par l'OCDE (0,75 pourcent pour les périodes de remboursement inférieures à 15 ans; 1 pourcent pour les périodes de remboursement de

15 à 19 ans; 1,15 pourcent pour les périodes de remboursement de 20 à 29 ans; et 1,25 % pour les périodes de remboursement de 30 ans ou plus).

- (c) La « dette intérieure » est définie comme une dette libellée en francs CFA; la « dette extérieure » est définie comme une dette libellée en une autre monnaie que le franc CFA.

CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

A. Plafond afférent au financement intérieur net de l'État

Définitions

4. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, défini ci-dessous; et ii) du financement non bancaire net de l'État, y compris le produit de la vente des avoirs de l'État, incluant des ressources provenant de cession de parts d'entreprises publiques, à savoir des privatisations, les bons du Trésor et autre dette titrisée émis par l'État sur le marché financier régional de l'UEMOA et libellés en francs CFA, ainsi que tout crédit par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à l'État, y compris tout tirage associé à la contrepartie en francs CFA de l'allocation des Droits de tirage spéciaux (DTS).
5. Le crédit bancaire net à l'État est défini comme le solde des dettes et des créances de l'État vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales locales. Le champ du crédit net à l'État est celui utilisé par la BCEAO et est conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État plus large que celle qui figure au paragraphe 2. Les créances de l'État comprennent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées, ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et des sociétés d'État, qui sont exclues de ce calcul. Les dettes de l'État envers le système bancaire couvrent l'ensemble des dettes vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales locales, y compris les bons du Trésor et autre dette titrisée.
6. Les données considérées comme valables au titre du programme seront les chiffres du crédit bancaire net à l'État et du montant net des obligations et bons du Trésor libellés en francs CFA émis sur le marché financier régional de l'UEMOA, établis par la BCEAO, ainsi que les chiffres du financement non bancaire, établis par le Trésor béninois.
7. L'aide budgétaire extérieure brute est définie comme incluant les dons, les prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts liés aux projets, utilisation des ressources du FMI et allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ)

et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)). L'aide budgétaire extérieure nette est définie comme la différence entre l'aide budgétaire extérieure brute et la somme des obligations de service de toute la dette extérieure (paiement d'intérêts et amortissements sur tous les prêts extérieurs, y compris les paiements d'intérêts et autres charges au FMI et sur les prêts liés aux projets, mais à l'exception des obligations de remboursement envers le FMI) et de tous les paiements d'arriérés extérieurs.

Ajustements

8. Le plafond du financement intérieur net (FIN) de l'État sera ajusté si les décaissements nets d'aide budgétaire extérieure sont supérieurs ou inférieurs aux prévisions du programme indiquées au paragraphe 9 :

- Si, à la fin d'un trimestre, l'aide budgétaire extérieure nette dépasse le montant total programmé (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) de plus de 5 milliards de francs CFA, le plafond du FIN sera abaissé d'un montant égal à cet excédent, diminué de 5 milliards de CFA. Cependant, si l'excédent est affecté en tout ou en partie au règlement d'arriérés intérieurs au delà de l'objectif correspondant du programme indiqué au paragraphe 9, le plafond du FIN sera abaissé d'un montant égal à l'excédent de l'aide budgétaire extérieure nette par rapport aux prévisions du programme, moins la somme de a) 5 milliards de francs CFA et b) l'excédent du remboursement des arriérés intérieurs par rapport aux prévisions du programme.
- Si, à la fin d'un trimestre, l'aide budgétaire extérieure nette est inférieure au montant programmé (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année), le plafond du FIN sera relevé à hauteur du moins-perçu dans les limites suivantes: le relèvement ne peut pas dépasser 20 milliards de francs CFA à fin septembre 2013; et 35 milliards de francs CFA à fin décembre 2013;

9. Aux fins du calcul de l'ajustement du plafond du FIN, les montants suivants sont prévus dans le programme:

- Les montants d'assistance budgétaire extérieure brute (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants: 11,3 milliards de francs CFA à fin septembre 2013; et 40,4 milliards de francs CFA à fin décembre 2013.
- Les montants des obligations au titre du service de la dette extérieure (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants: 31,5 milliards de francs CFA à fin septembre 2013; et 44,1 milliards de francs CFA à fin décembre 2013.

- Les montants d'apurement des arriérés de paiement intérieurs (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants: 13,1 milliards de francs CFA à fin septembre 2013; et 17,4 milliards de francs CFA à fin décembre 2013.
- Les montants d'apurement d'arriérés de paiement extérieurs (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants: 0 milliard de francs CFA à fin septembre 2013; et 0 milliard de francs CFA à fin décembre 2013.

Critères de réalisation et objectifs indicatifs

10. Le plafond du financement intérieur net de l'État (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme suit: 48,9 milliards de francs CFA à fin septembre 2013; et 8,9 milliards de francs CFA à fin décembre 2013. Le plafond constitue un critère de réalisation pour fin septembre 2013, et un objectif indicatif pour fin décembre 2013.

B. Plancher du solde budgétaire primaire de base

Définition

11. Le solde budgétaire primaire de base est défini comme la différence entre les recettes budgétaires totales (fiscales et non fiscales) et les dépenses budgétaires primaires de base (sur base ordonnancements). Les dépenses budgétaires primaires de base sont définies comme les dépenses budgétaires courantes et d'investissement moins (a) les paiements d'intérêt sur la dette intérieure et extérieure; et (b) les dépenses d'investissement financées par prêts et dons étrangers. Les dons sont exclus des recettes, et les prêts nets de l'État sont exclus des dépenses budgétaires.

Critères de réalisation et objectifs indicatifs

12. Le plancher du solde budgétaire primaire de base (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme un solde qui ne soit pas inférieur à 13,4 milliards de francs CFA à fin septembre 2013; et à 32,3 milliards de francs CFA à fin décembre 2013; Le plancher constitue un critère de réalisation pour fin septembre 2013, et un objectif indicatif pour fin décembre 2013.

C. Non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs de l'État

Définition

13. Les arriérés de paiements intérieurs sont définis comme les paiements intérieurs exigibles et non effectués par l'État après un différé d'amortissement de 90 jours, à moins que les modalités de règlement ne prévoient un délai de remboursement plus long. La Caisse autonome d'amortissement (CAA) et le Trésor comptabilisent et mettent à jour les données concernant l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs, ainsi que leur réduction. Les définitions de la dette visée au paragraphe 3a, de la dette intérieure au paragraphe 3c et de l'État au paragraphe 2 s'appliquent ici.

Critère de réalisation continu

14. L'État s'engage à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements intérieurs. La non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs fera l'objet d'un suivi permanent sur la durée du programme.

D. Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs de l'État

Définition

15. Les arriérés de paiements extérieurs publics sont définis comme les paiements exigibles et non effectués par l'État à la date d'échéance spécifiée dans le contrat, prenant compte des délais de grâce applicables, au titre de la dette extérieure de l'État ou garantie par l'État. Les définitions de la dette visée au paragraphe 3a, de la dette extérieure au paragraphe 3c et de l'État au paragraphe 2 s'appliquent ici.

Critère de réalisation continu

16. L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs publics à l'exception d'arriérés provenant de la dette en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Le critère de réalisation relatif à la non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs publics fera l'objet d'un suivi permanent sur la durée du programme.

E. Plafond de la dette extérieure non concessionnelle nouvellement contractée ou garantie par l'État avec une échéance d'un an ou plus

Définition

17. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au paragraphe 3a, mais aussi aux engagements contractés ou garantis par l'État (tels que définis au paragraphe 18) (y compris les contrats de location-achat) pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ce critère s'applique également à la dette privée garantie par l'État, qui constitue un engagement conditionnel de l'État. Comme indiqué au paragraphe 3c, la dette extérieure exclut les obligations et les bons du Trésor libellés en francs CFA, émis sur le marché régional de l'UEMOA. La définition de la dette non concessionnelle du paragraphe 3b s'applique ici.

18. Le terme «État» utilisé aux fins de ce critère de réalisation et du critère de réalisation sur la dette extérieure à court terme nouvellement contractée ou garantie par l'État comprend l'État tel que défini au paragraphe 2, les collectivités locales et toutes les entreprises publiques, y compris les établissements publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel et les entreprises dont le capital est détenu conjointement par l'État béninois et par le gouvernement d'autres pays.

Critère de réalisation continu

19. Aucun emprunt extérieur non concessionnel ne sera contracté ou garanti par l'État pour la durée du programme, à l'exception d'emprunts ayant un élément don d'au moins 20 pourcent et qui ne dépassent pas un montant cumulé de 25 milliards de francs CFA. Des modifications pourraient être apportées à ce plafond (après l'approbation du Conseil d'administration du FMI) pour des projets d'investissements particuliers dont la rentabilité et la viabilité financières auront été évaluées et approuvées par une institution reconnue, et à la condition que l'emprunt n'aggrave pas sensiblement les vulnérabilités d'endettement selon l'analyse de la viabilité de la dette préparée de façon conjointe par les services de la Banque mondiale et du FMI.

20. L'État s'engage aussi à ne pas contracter ou garantir aucun emprunt extérieur durant la mise en œuvre du programme, sans en avoir vérifié à l'avance la concessionnalité avec les services du FMI.

F. Plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle à court terme nouvellement contractée ou garantie par l'État

Définition

21. Les définitions des paragraphes 17 et 18 s'appliquent également à ce critère de réalisation.
22. La dette extérieure à court terme correspond à toute dette d'une durée contractuelle inférieure à un an. Les crédits à l'importation et à l'exportation, les bons du Trésor libellés en francs CFA émis sur le marché régional de l'UEMOA, les crédits fournisseurs normaux à court terme et les opérations d'allègement de la dette sont exclus de ce critère de réalisation.

Critère de réalisation continu

23. L'État s'engage à ne pas contracter ou garantir de dette extérieure non concessionnelle à court terme.
24. L'État s'engage aussi à ne pas contracter ou garantir de dette extérieure à court terme durant la mise en œuvre du programme sans en avoir préalablement vérifié la concessionnalité avec les services du FMI.
25. Au 30 juin 2013, le Bénin n'avait pas de dette extérieure à court terme.

OBJECTIFS INDICATIFS

A. Plancher des recettes de l'État

Définition

26. Les recettes totales de l'État comprennent les recettes fiscales et non fiscales telles qu'elles figurent au TOFE, mais excluent les dons de l'étranger, les recettes des entités autonomes et le produit des privatisations.

Objectifs indicatifs

27. L'objectif indicatif relatif aux recettes totales de l'État (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme suit: 574,0 milliards de francs CFA à fin septembre 2013; et 784,4 milliards de francs CFA à fin décembre 2013.

B. Plafond sur les ordres de paiements hors de la chaîne des dépenses

Définition

28. Les ordres de paiement hors de la chaîne de dépenses sont définis comme toutes dépenses à caractère budgétaire qui ne sont pas effectuées à travers les étapes d'engagement et de liquidation avant d'être ordonnancées et qui n'ont pas été régularisées à la date d'évaluation du programme.

Objectifs indicatifs

29. L'État s'engage à limiter la somme de dépenses (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) effectuées par ordre de paiement hors de la chaîne de dépenses au dessous d'un plafond de 7,5 milliards de francs CFA à fin septembre 2013; et 10,6 milliards de francs CFA à fin décembre 2013.

C. Plancher des dépenses sociales prioritaires

30. Les dépenses sociales prioritaires sont définies en rapport avec les programmes prioritaires identifiés dans la troisième Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté 2011-15 (SCR P III). Ces dépenses couvrent certaines dépenses (non salariales) dans les secteurs suivants, entre autres: santé; énergie et eau; agriculture; jeunesse, sports et loisirs; famille et solidarité nationale; microfinance et emploi; et éducation, alphabétisation et promotion des langues nationales. Leur exécution est suivie sur base ordonnancements durant le programme à travers le Système informatisé de gestion des finances publiques (SIGFiP).

Définition

31. L'objectif indicatif applicable aux dépenses sociales prioritaires est défini comme le montant total (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) des ordonnancements délivrés au titre des postes budgétaires énoncés au Tableau 1.

Tableau 1. Catégories de dépenses sociales prioritaires

Code budgétaire	Description
36	Ministère de la santé
37	Ministère de l'énergie, des recherches pétrolières et minières, de l'eau et du développement des énergies renouvelables
38	Ministère de la culture, de l'alphabétisation, de l'artisanat et du tourisme
39	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
40	Ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs
41	Ministère de la famille, des affaires sociales, de la solidarité nationale, des handicapés et des personnes de troisième âge
44	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
49	Ministère de la microfinance et de l'emploi des jeunes et des femmes
62	Ministère des enseignements maternel et primaire
63	Ministère de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle, de la reconversion et de l'insertion des jeunes

Objectifs indicatifs

32. L'objectif indicatif pour les dépenses sociales prioritaires (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme suit: 110,7 milliards de francs CFA à fin septembre 2013; et 136,0 milliards de francs CFA à fin décembre 2013.

INFORMATIONS POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

A. Données relatives aux critères de réalisation et objectifs indicatifs

33. Pour le suivi rapproché du programme, les autorités communiqueront aux services du FMI les données suivantes:

Chaque mois:

- copie des contrats et données relatives à tout emprunt (conditions et créanciers) contracté ou garanti par l'État, la première semaine qui suit la fin du mois;
- indice des prix à la consommation, dans les deux semaines qui suivent la fin du mois;
- le TOFE, y compris les recettes, les données détaillées sur le financement intérieur net de l'État (financement intérieur bancaire et non bancaire, incluant les créances détenues par le secteur privé non bancaire); et celles relatives au solde budgétaire primaire de base, y compris celles produites par le SIGFiP, dans les six semaines qui suivent la fin du mois;
- données relatives au solde, à l'accumulation, au montant (stock) et au remboursement des arriérés de paiements intérieurs et extérieurs publics, y compris dans le cas où le montant de tels arriérés est zéro, dans les six semaines qui suivent la fin du mois;
- situation monétaire, dans les huit semaines qui suivent la fin du mois.

Chaque trimestre:

- données relatives au montant des ordres de paiement hors de la chaîne de dépenses ou autres mesures exceptionnelles, dans les six semaines qui suivent la fin du trimestre;
- données relatives aux dépenses sociales prioritaires, dans les six semaines qui suivent la fin du trimestre.

B. Autres informations

34. Les autorités communiqueront aux services du FMI les données suivantes:

Chaque mois:

- les indicateurs de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires, dans les huit semaines qui suivent la fin du mois.

Chaque trimestre:

- données sur la mise en œuvre du programme d'investissement public comprenant le détail des sources de financement, dans les quatre semaines qui suivent la fin du trimestre;

- les données relatives à l'encours de la dette extérieure, au service de la dette extérieure, à la signature de conventions de prêt et aux décaissements de prêts extérieurs, dans les douze semaines qui suivent la fin du trimestre.

De manière ad hoc:

- dans le trimestre où ils deviennent disponibles: une copie de la Loi des finances et ses documents complémentaires; une copie de la plus récente Loi des règlements; et tout décret ou loi relatif au budget ou la mise en œuvre du programme appuyé par le FMI.

35. Les autorités communiqueront aux services du FMI, le rapport mensuel de l'analyse du risque, indiqué dans le repère structurel 4, dans les quatre semaines qui suivent la fin du mois. Ce rapport devra mettre en exergue les deux tableaux suivants :

Tableau 2 : Résultats des inspections

	Orientation en canal vert	Orientation en canal jaune	Orientation en canal rouge	Total
Conforme				
Non-conforme (contre-écriture)				
Pas d'inspection				
Total				

Tableau 3 : Fondement de la classification des risques

	Orientation en canal vert	Orientation en canal jaune	Orientation en canal rouge	Total
Règles basées sur le renseignement				
Méthode du scoring global				
Tirage aléatoire				
Contrôle documentaire (canal jaune)				
Total				

Tableau 4 : Résultats des inspections en fonction de la classification des risques

		Conforme	Non-conforme (contre-écriture)	Pas d'inspection physique	Total
Orientation recommandée en canal rouge	Renseignement				
	Scoring				
	Aléatoire				
	Contrôle documentaire (canal jaune)				
	Total				



BÉNIN

CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE PROROGATION DE L'ACCORD — ANNEXE D'INFORMATION

8 août 2013

Préparé par

Le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

I.	RELATIONS AVEC LE FMI	2
II.	PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2013-14	9
III.	QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	10

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 30 août 2013)

I. Statut – date d'admission : 10 juillet 1963 Article VIII

II. Compte des ressources générales :	Millions de DTS	% de la quote-part
<u>Quote-part</u>	61,90	100,00
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale</u>	59,62	96,32
<u>Position dans la tranche de réserve</u>	2,30	3,71
<u>Émission d'obligations</u>		
<u>Taux de change des avoirs</u>		

III. Département des DTS :	Millions de DTS	% de l'allocation
<u>Allocation cumulative nette</u>	59,17	100,00
<u>Avoirs</u>	49,69	83,99

IV. Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	% de la quote-part
Accords FEC	76,95	124,31

V. Derniers accords financiers en date :

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (Millions de DTS)	Montant tiré (Millions de DTS)
FEC	14 juin 2010	13 septembre 2013	74,28	53,06
FEC ^{1/}	5 août 2005	30 juin 2009	24,77	24,77
FEC ^{1/}	17 juillet 2000	31 mars 2004	27,00	27,00

VI. Projection des paiements au FMI ^{2/}

(Millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS) :

	<u>À échoir</u>				
	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Principal	0,35	3,93	6,02	7,96	11,94
Commissions/intérêts	0,00	0,01	0,18	0,17	0,14
Total	0,36	3,94	6,20	8,13	12,08

^{1/} Ancienne FRPC.

^{2/} Lorsqu'un pays membre a des impayés au titre d'obligations financières pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés est présenté dans cette section.

VII. Mise en œuvre de l'Initiative PPTE :

	Cadre <u>renforcé</u>
I. Engagement d'aide au titre de l'Initiative PPTE	
Date d'arrivée au point de décision	Juillet 2000
Aide engagée	
par tous les créanciers (millions de \$EU) ^{1/}	265,00
dont : FMI (millions de \$EU)	24,30
(équivalent en DTS, millions)	18,40
Date d'arrivée au point d'achèvement	Mars 2003
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	18,40
Aide intérimaire	11,04
Solde au point d'achèvement	7,36
Décaissement additionnel des revenus d'intérêts ^{2/}	1,66
Total des décaissements	20,06

^{1/} L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre renforcé, en VAN au point de décision. C'est pourquoi ces deux montants ne peuvent être additionnés.

^{2/} Dans le cadre renforcé, un décaissement additionnel est fait au point d'achèvement au titre des revenus d'intérêts acquis sur le montant engagé au point de décision mais non décaissés pendant la période transitoire.

VIII. Mise en œuvre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) :

I.	Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ^{1/}	36,06
	Financement par : Compte IADM	34,11
	Reliquat des ressources au titre de l'initiative PPTE	1,95
II.	Allégement de la dette par facilité (millions de DTS)	

Dette admissible

<u>Date d'octroi</u>	<u>CRG</u>	<u>Fonds fiduciaire RPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	N/D	36,06	36,06

^{1/}L'IADM fournit un allégement de 100 % de la dette aux pays membres admissibles qui remplissent les conditions requises. L'aide sous forme de dons du Compte IADM et au titre de l'Initiative PPTE assure un allégement de la dette destiné à couvrir l'encours total de la dette envers le FMI à fin 2004, non encore remboursée au moment où le pays membre remplit les conditions nécessaires pour bénéficier de cet allégement.

Point de décision - stade auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays remplit les conditions nécessaires pour obtenir une aide au titre de l'Initiative PPTE et décident du montant d'aide à engager.

Assistance intérimaire – montant décaissé à un pays durant l'intervalle entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement – stade auquel un pays reçoit le solde de l'aide engagée en sa faveur au point de décision, plus un décaissement additionnel des revenus d'intérêts définis à la note 2 ci-dessus. La date d'arrivée au point d'achèvement est fonction de l'application des réformes structurelles fondamentales arrêtées à l'avance (point d'achèvement flottant).

IX. Allégement de la dette après une catastrophe (ADAC) : Néant**X. Évaluation des sauvegardes :**

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est la banque centrale commune des pays de Union monétaire ouest-africaine (UMOA). La dernière évaluation en date des sauvegardes de la BCEAO a été achevée le 1^{er} mars 2010, Il ressortait de cette évaluation que la BCEAO maintenait des dispositifs de contrôle au niveau opérationnel. Cependant, il y avait lieu de renforcer le cadre global de la gouvernance par la création d'un comité d'audit pour assurer l'exercice par le

Conseil d'administration de la surveillance voulue sur les structures de contrôle, y compris les mécanismes d'audit et les états financiers. Ce comité a été créé après l'achèvement de l'évaluation dans le prolongement de la réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO. Il importe de poursuivre les efforts déployés pour appliquer intégralement le cadre IFRS (normes internationales d'information financière).

XI. Régime de change :

Le Bénin est membre de l'UEMOA et n'a pas de monnaie légale. La monnaie commune de l'Union, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux de 655,957 francs CFA pour 1 euro, correspondant au taux de conversion officiel du franc CFA en euro et du taux de conversion fixe précédent du franc CFA en franc français (100 FCFA = 1 F). Avec effet au 1^{er} janvier 2007, le régime de change des pays de l'UEMOA, qui faisait partie des régimes sans monnaie légale officielle, a été reclassé dans la catégorie des régimes de parité fixe conventionnels. La nouvelle classification est établie sur la base du comportement de la monnaie commune, alors que la classification précédente était fondée sur l'absence de monnaie légale. La nouvelle classification reflète donc seulement un changement de définition et n'est pas fondée sur la constatation d'un changement fondamental dans le régime de change ou autres politiques de l'union monétaire ou de ses membres. Le régime de change commun à tous les pays membres de l'UEMOA ne comporte pas de restrictions aux paiements et transferts afférents à des transactions internationales courantes relevant de la juridiction du FMI.

XII. Consultations au titre de l'article IV :

Les derniers entretiens de consultation au titre de l'article IV menés à terme se sont déroulés à Cotonou du 16 au 30 juillet 2012. Le rapport des services du FMI pour ces consultations (Rapport pays n° 13/9 ; 11/1/13) et le rapport sur les questions générales ont été examinés par le Conseil d'administration et les consultations de 2012 au titre de l'article IV ont été achevées le 9 novembre 2012.

XIII. Évaluation RONC :

Une mission du Département des finances publiques (FAD) a réalisé le module des finances publiques du Rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) en mai 2001. La mission a recommandé l'adoption d'un plan d'action triennal comportant des mesures visant à améliorer la gestion des dépenses. La mission a en outre dressé la liste des mesures à prendre rapidement pour garantir que les autorités soient en mesure d'assurer le suivi de l'exécution du budget. Le module sur la transparence des finances publiques du RONC pour le Bénin a été soumis au Conseil d'administration le 6 juin 2002 (Rapport pays n° 02/217). En 2009, la Banque mondiale a établi le module de comptabilité et d'audit du RONC, sur lequel un rapport a été publié le 18 avril 2009.

XIV. Assistance technique au cours des cinq dernières années :**A. SIÈGE**

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
FAD	Assistance technique	16–30 juin 2008	Établir un diagnostic du système fiscal et préparer une réforme de la politique fiscale.
FAD	Assistance technique	15–26 juin 2009	Évaluer les progrès de la modernisation des administrations fiscale et douanière et déterminer les priorités de la réforme.
MCM	Assistance technique	10–24 septembre 2010	Évaluer les vulnérabilités du dispositif de résolution des crises et du système financier.
FAD	Assistance technique	1 ^{er} -12 décembre 2011	Améliorer le système fiscal et revoir les réformes visant à moderniser les administrations fiscale et douanière.
MCM	Assistance technique	8–21 décembre 2011	Établir un diagnostic du système financier.
MCM	Assistance technique	6-17 septembre 2012	Revue pilote de questions de secteur financier afin de renforcer la surveillance courante de ce secteur.
FAD	Assistance technique	25 avril – 10 mai 2013	Évaluation des progrès enregistrés dans la modernisation de l'administration douanière, revue d'un nouveau concept de réforme douanière et prestation de conseils sur la gestion d'un programme global de réformes.

B. AFRITAC OUEST

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
FAD	Assistance technique	2008	Administration douanière
FAD	Assistance technique	2009	Gestion des dépenses publiques
FAD	Assistance technique	2010	Administration fiscale

FAD	Assistance technique	2010	Administration douanière
FAD	Assistance technique	2010	Administration fiscale
FAD	Assistance technique	2011	Administration douanière
FAD	Assistance technique	2011	Administration douanière (2)
FAD	Assistance technique	2011	Administration douanière (3)
FAD	Assistance technique	2011	Administration fiscale
FAD	Assistance technique	2011	Gestion des dépenses publiques
FAD	Assistance technique	2012	Gestion des dépenses publiques
FAD	Assistance technique	2012	Administration fiscale
FAD	Assistance technique	2013	Administration douanière
MCM	Assistance technique	2008	Dettes publiques et viabilité de la dette
MCM	Assistance technique	2010	Dettes publiques et viabilité de la dette
MCM	Assistance technique	2010	Contrôle et réglementation bancaires
MCM	Assistance technique	2011	Dettes publiques et viabilité de la dette
MCM	Assistance technique	2012	Dettes publiques et viabilité de la dette
STA	Assistance technique	2008	Statistiques multisectorielles
STA	Assistance technique	2009	Statistiques de comptabilité nationale
STA	Assistance technique	2008	Statistiques du secteur réel
STA	Assistance technique	2009	Statistiques de comptabilité nationale
STA	Assistance technique	2010	Statistiques de finances publiques
STA	Assistance technique	2011	Statistiques de finances publiques

STA	Assistance technique	2011	Statistiques du secteur réel
STA	Assistance technique	2011	Statistiques du secteur réel (2)
STA	Assistance technique	2012	Statistiques du secteur réel
STA	Assistance technique	2012	Statistiques du secteur réel (2)
STA	Assistance technique	2012	Statistiques de finances publiques
STA	Assistance technique	2013	Statistiques du secteur réel

XV. Représentant résident :

M. Farah a pris ses fonctions de représentant résident à Cotonou le 20 juin 2011.

PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2013-14

Titre	Produits	Date de la mission	Date de prestation prévue
A. Informations réciproques sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale pour les 12 prochains mois	1. Évaluation de la pauvreté/genre 2. CARP-9 3. Assistance technique en matière d'intégration des systèmes de gestion des ressources humaines (RH) et de la solde 4. Note de synthèse sur la fiscalité 5. Note de synthèse sur l'investissement public 6. Assistance technique à la réforme douanière	Semestriel Juin 2013 Juin 2012 Selon besoin	Septembre 2013 Mars 2014 En cours Août 2013 Août 2013 En cours
Programme de travail du FMI pour les 12 prochains mois	1. Cinquième revue de l'accord FEC 2. Sixième revue de l'accord FEC	Juillet 2013 Janvier 2014	Août 2013 Avril 2014
B. Demandes de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Fournir aux autorités des directives sur les meilleures pratiques en se basant sur les modèles sectoriels pour améliorer davantage la performance de la filière coton		En cours
Demande de la Banque mondiale au FMI	Mises à jour régulières sur les résultats macroéconomiques et lettres d'évaluation des opérations CARP		En cours
C. Accord sur des produits et missions conjoints			
Produits conjoints pour les 12 prochains mois	Analyse de viabilité de la dette Assistance coordonnée en réforme douanière	Janvier 2014	Mars 2014 En cours

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

A. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Évaluation générale : les données communiquées comportent des lacunes, mais sont dans l'ensemble suffisamment bonnes pour permettre l'exercice des fonctions de surveillance. Des faiblesses existent dans les statistiques de comptabilité nationale et de finances publiques, dans les statistiques monétaires, dans les indicateurs prudentiels du secteur financier et dans les statistiques de la balance des paiements.

Statistiques du secteur réel : des ressources inadéquates et l'existence de faiblesses dans la documentation et la méthodologie statistiques nuisent à l'exactitude et à la fiabilité des statistiques de comptabilité nationale. Des efforts sont actuellement déployés pour y remédier. Le Bénin participe à l'harmonisation des méthodologies statistiques des pays de l'UEMOA et au projet SGDD visant à assurer l'application du SCN 1993 par les pays de l'AFRITAC Ouest. Les progrès ont été lents et il reste encore les comptes de quelques années à convertir. Les missions de l'AFRITAC Ouest en 2008-13 ont cherché à accélérer le processus et à aider à l'établissement des comptes révisés. Un registre statistique des entreprises et un indice de la production industrielle sont en cours d'élaboration, mais les travaux ont été plus lents que prévu. Les données sur les prix à la consommation, mesurées à l'aide de l'indice harmonisé des prix à la consommation de l'UEMOA, sont suffisamment adéquates pour la surveillance. La méthodologie servant à établir l'indice harmonisé des prix à la consommation de l'UEMOA a été révisée pour s'aligner sur celle des autres pays de l'UEMOA avec le concours d'AFRISTAT.

Statistiques de finances publiques : les données de finances publiques sont dans l'ensemble suffisamment bonnes pour permettre l'exercice de la surveillance, mais comportent des lacunes dans plusieurs domaines : couverture, périodicité, délais de diffusion et accessibilité. Les autorités communiquent la « situation des flux de trésorerie » de l'administration centrale (fonds budgétaires) aux fins de sa publication dans le *Government Finance Statistics Yearbook*, un an après l'année de référence. Il ressort des missions effectuées en octobre 2008 et juillet 2009 par le Département des statistiques (STA) dans le domaine des statistiques de finances publiques (SFP) que les autorités avaient encore à établir les SFP pour l'ensemble des administrations publiques afin d'élargir la couverture des activités non marchandes contrôlées par les administrations publiques, à diffuser les SFP dans les trois mois suivant le trimestre de référence et à présenter les autres principaux rapports SFP pour faciliter la liaison avec les autres ensembles de données macroéconomiques (par exemple, la situation patrimoniale).

Statistiques monétaires et financières : les statistiques monétaires et financières, établies et diffusées par la BCEAO, sont dans l'ensemble adéquates et leur couverture institutionnelle est exhaustive, mais leurs délais de diffusion sont longs. Leur exactitude est quelque peu compromise par l'utilisation des coefficients de tri de 1990 pour estimer les montants de billets circulant entre les pays de la BCEAO, lesquels servent à leur tour à estimer la circulation fiduciaire et à ajuster les avoirs extérieurs nets de chaque pays membre. Une récente mission d'assistance technique de STA (29 avril – 10 mai 2013) a recommandé des changements substantiels à l'estimation des avoirs extérieurs nets imputés au bilan national de la BCEAO. Des indicateurs de secteur financier sont disponibles avec un décalage important (derniers disponibles avant la mission de juin 2012) et il est donc difficile d'évaluer la situation actuelle du secteur financier.

Balance des paiements : les statistiques extérieures comportent encore des lacunes qui empêchent d'évaluer correctement et en temps opportun les transactions courantes ainsi que les mouvements de capitaux et les flux financiers. Les améliorations récentes de l'application des directives du Manuel de la balance des paiements (cinquième édition), n'ont pas résolu le problème. En novembre 2004, une mission d'assistance technique du Département des statistiques (STA) a noté que les ressources humaines affectées aux statistiques de balance des paiements par l'agence nationale de la BCEAO étaient insuffisantes et a mis en évidence une série de problèmes méthodologiques, dont l'utilisation d'hypothèses et de bases de référence non testées, la couverture limitée des investissements directs et les faiblesses dans le calcul des avoirs extérieurs nets et de la position extérieure globale. Les statistiques de balance des paiements sont en outre diffusées avec un décalage de près d'un an et celles de la position extérieure globale, avec un décalage de 18 mois. Des progrès ont été réalisés dans le rapprochement des données sur le commerce régional et de celles des partenaires régionaux, et l'établissement des statistiques du commerce extérieur a été amélioré par l'installation du système informatique douanier, SYDONIA ++ à tous les principaux postes douaniers frontaliers, au port, à l'aéroport et dans certains bureaux régionaux. Des progrès s'imposent en outre dans l'amélioration des contacts avec les organismes déclarants et dans le renforcement de la gestion des ressources humaines et techniques. Les données du compte financier peuvent être améliorées par un élargissement de la couverture des données sur les avoirs extérieurs du secteur privé non bancaire et des enquêtes sur les avoirs extérieurs des résidents et par le recours à d'autres sources de données, telles que les statistiques de la Banque des règlements internationaux (BRI). La BCEAO a mis à jour le calcul des données des banques commerciales sur les paiements faisant intervenir des non-résidents; cependant, ces données ne servent pas à établir les statistiques annuelles de la balance des paiements.

Les statistiques de la dette extérieure sont dans l'ensemble adéquates aux fins de la surveillance, mais ne sont complètes que pour la dette contractée ou garantie par l'État. Les données sont recueillies par la Caisse autonome d'amortissement (CAA), qui est chargée de signer les accords de prêt internationaux et d'assurer le service des obligations de l'État au titre de la dette extérieure. La base de données de la CAA est assez complète et à jour, et elle contient des données de stock correctes; elle établit des projections des flux de service de la dette, prêt par prêt, mais ne reçoit pas régulièrement des créanciers les états y afférents.

B. Normes et qualité des données

Le Bénin a commencé à participer au Système général de diffusion des données (SGDD) en 2001, mais il n'a guère mis à jour ses métadonnées depuis lors. Des mesures ont été prises pour relancer cette initiative en 2013.

Une mission de FAD a réalisé le module des finances publiques du Rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) en mai 2001.

C. Communication de données au Département des statistiques

Les formulaires de déclaration standardisés (conformes au Manuel de statistiques monétaires et financières) ne sont toujours pas régulièrement utilisés pour la communication des données monétaires au FMI. Les statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont communiquées à STA avec un décalage d'environ un an et demi.

Bénin – Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance

(Au 30 septembre 2012)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁷	Fréquence de la communication ⁷	Fréquence de la publication ⁷
Taux de change	Courant	Courant	Q	Q	M
Avoirs de réserve internationaux et engagements sous forme de réserves des autorités monétaires ¹	4/13	6/13	M	M	M
Monnaie centrale	4/13	6/13	M	M	M
Monnaie au sens large	4/13	6/13	M	M	M
Compte de patrimoine de la Banque centrale	4/13	6/13	M	M	M
Compte de patrimoine consolidé du système bancaire	4/13	6/13	M	M	M
Taux d'intérêt ²	4/13	6/13	M	M	M
Indice des prix à la consommation	5/13	6/13	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	3/31	7/1	M	M	ND
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	12/31	7/1	S	S	ND
Solde extérieur courant	2012	5/13	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	2012	5/13	A	A	A
PIB/PNB	2012	3/13	A	A	A
Dette extérieure brute	12/31	7/1	A	I	A
Position extérieure globale ⁶	2008	9/10	A	A	A

¹ Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou autrement grevés doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent comprendre les engagements à court terme liés à une monnaie étrangère mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des dérivés financiers à payer et à recevoir en monnaie étrangère, y compris ceux liés à une monnaie étrangère mais réglés par d'autres moyens.

² Taux du marché aussi bien que taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons du Trésor, effets et obligations.

³ Financement bancaire extérieur et intérieur et financement intérieur non bancaire.

⁴ Les administrations publiques recouvrent l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale) et les administrations d'États fédérés et locales.

⁵ Y compris la ventilation par monnaie et par échéance.

⁶ Y compris la position des actifs et passifs financiers extérieurs bruts à l'égard des non-résidents.

⁷ Quotidienne (Q); hebdomadaire (H); mensuelle (M); trimestrielle (T); annuelle (A); semestrielle (S); irrégulière (I); non disponible (ND).



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse No.13/317
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
28 août 2013

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la cinquième revue de l'accord FEC en faveur du Bénin et approuve un décaissement de 16,1 millions de dollars et une prorogation de l'accord

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la cinquième revue du programme économique du Bénin appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC). La décision ouvre la voie au décaissement immédiat de 10,61 millions de DTS (environ 16,1 millions de dollars), ce qui porte le montant total des décaissements au titre de l'accord FEC à l'équivalent de 63,67 millions de DTS (soit environ 96,8 millions de dollars). En achevant la revue, le Conseil a également approuvé une demande de prorogation de l'accord jusqu'à avril 2014 (il devait expirer en septembre 2013) pour permettre un réaménagement des échéances du dernier décaissement et de la revue correspondante. La prorogation donnera du temps aux autorités pour mettre en œuvre le nouveau programme de réforme des douanes.

L'accord au titre de la FEC pour le Bénin a été approuvé le 14 juin 2010 (voir [Communiqué de presse No. 10/243](#)) pour un montant équivalent à 74,28 millions de DTS (environ 113 millions de dollars).

Au terme des délibérations du Conseil d'administration, M. Shinohara, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«Les résultats macroéconomiques enregistrés par le Bénin dans le cadre de l'accord FEC continuent d'être solides. La croissance est supérieure aux prévisions grâce au redressement du commerce et de l'agriculture, et l'inflation est redescendue en dessous de 3 %. Le gouvernement s'est attaqué aux réformes structurelles qui demeuraient en suspens. Plusieurs repères structurels du programme FEC qui avaient été reportés de longue date ont été mis en œuvre, dont

l'utilisation de l'identifiant fiscal par l'administration douanière.

«Les perspectives économiques sont généralement positives, mais sujettes à des risques intérieurs et extérieurs imputables à la forte dépendance des aléas climatiques et à la vulnérabilité à l'égard des décisions de politique commerciale du Nigéria car, selon les estimations, 80 % des importations du Bénin sont réexportées de manière informelle vers ce pays.

«Les autorités restent attachées à une politique budgétaire prudente, laquelle sera complétée par des réformes visant à accroître les recettes. De manière plus précise, les structures douanières seront profondément remaniées de manière à remplacer la dépendance excessive à l'égard d'opérateurs douaniers extérieurs par une nouvelle formule visant à développer les propres capacités de l'administration douanière. À moyen terme, la dépendance à l'égard des recettes douanières devrait être réduite en renforçant les recettes intérieures.

«Le renforcement de la solidité du secteur financier contribuera à la croissance économique, aussi importe-t-il d'accélérer la résolution des banques en difficultés, de corriger les faiblesses en matière de supervision et de faciliter l'accès au crédit bancaire.

«Il est nécessaire d'accélérer les réformes structurelles pour faire en sorte que la croissance positive de 2012 marque le début d'une tendance durable qui permette d'assurer les taux de croissance nécessaires pour réduire la pauvreté dans un pays dont le taux de croissance démographique annuel est de 3,5 %. Conformément à la mise à jour du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté qui est en cours de préparation, les autorités insistent à juste titre sur l'augmentation des investissements en infrastructure, vecteur essentiel pour accélérer la croissance. Grâce à une politique budgétaire prudente, le niveau d'endettement du Bénin offre une certaine marge de manœuvre pour accroître l'investissement. Pour veiller à ce que l'augmentation des dépenses aboutisse à des résultats, il sera également nécessaire d'en améliorer davantage la qualité».

Déclaration de Kossi Assimaidou, administrateur pour le Bénin
28 août 2013

Au nom des autorités béninoises, que je représente, je tiens à remercier la Direction et les services du FMI pour leur appui continu aux efforts que les autorités déploient pour améliorer les résultats économiques et financiers du pays. Les autorités apprécient en particulier les conseils et l'assistance fournis dans la mise en œuvre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC).

L'exécution du programme au titre de l'accord FEC est dans l'ensemble satisfaisante, en dépit de plusieurs facteurs exogènes défavorables. Tous les critères de réalisation et tous les objectifs quantitatifs indicatifs pour fin septembre 2012 ont été respectés. Le cadre macroéconomique mis en place en octobre 2012 reste inchangé, et les autorités béninoises restent déterminées à mettre en œuvre les mesures prévues dans le programme. Dans ces conditions, elles sollicitent l'achèvement de la cinquième revue du programme et un prolongement de l'accord FEC jusqu'à fin avril 2014 afin de pouvoir mettre en œuvre la nouvelle stratégie de réforme des douanes, qui devrait contribuer à améliorer notablement les résultats budgétaires.

Cette nouvelle stratégie est nécessaire en raison des problèmes rencontrés dans l'application du programme de vérification des importations au Port de Cotonou. Elle a été établie avec l'assistance technique du FMI, et met l'accent sur le renforcement des capacités de l'administration des douanes. Il s'agit d'une stratégie globale qui inclut des mesures de réforme portant sur tous les aspects de l'administration des douanes. Pour la mettre en œuvre, le gouvernement a formulé et adopté un plan d'action, et a aussi mis en place un cadre institutionnel comprenant un comité de stratégie et de surveillance, ainsi qu'un comité directeur.

Évolution économique récente

Depuis l'annulation des deux contrats de gestion et de service en 2012, les résultats du port et de la filière coton se sont améliorés sensiblement sous la surveillance de l'État. Le trafic portuaire a retrouvé son niveau d'avant le programme de vérification des importations, et l'efficience a même augmenté, le temps de transit au port étant maintenant plus court qu'avant la réforme.

Cette augmentation du trafic portuaire a stimulé l'activité commerciale. La production de coton pour la campagne 2012/13, que l'État a gérée entièrement, a progressé de 20 % pour atteindre 240 000 tonnes, grâce à des conditions climatiques favorables et à une hausse de l'aide aux producteurs. Les bons résultats dans ces deux secteurs ont conduit à une accélération de la croissance économique, qui a atteint 5,4 % en 2012. Comme prévu, l'inflation est montée à 6,9 % fin 2012 en raison de la réduction des subventions pétrolières au Nigéria au début de 2012. Elle a fléchi en 2013 et s'est établie à 5,0 % en mai 2013. En dépit de l'augmentation des exportations, notamment de coton et des textiles, le déficit des transactions extérieures courantes s'est creusé en raison d'une forte hausse des importations de produits pétroliers et d'intrants agricoles. Néanmoins, le déficit de la balance des paiements a diminué du fait de la vigueur des flux financiers.

Les résultats budgétaires ont été meilleurs que prévu en 2012 : les autorités ont poursuivi leur programme d'assainissement des finances publiques. La politique budgétaire est restée prudente en 2013 : les recettes fin mars 2013 étaient conformes aux objectifs du programme grâce aux réformes effectuées au Port de Cotonou et au renforcement de l'administration de l'impôt. Cependant, les dépenses ont dépassé l'objectif fixé dans le programme en raison des avances au secteur du coton pour la campagne 2013/14 (il est prévu que ces avances seront remboursées d'ici fin 2013 à l'aide des recettes tirées des exportations de coton). En conséquence, le déficit budgétaire global a été plus élevé que prévu, atteignant 1,5 % au lieu de 1,3 %. Parallèlement à l'assainissement des finances publiques, les autorités ont géré la dette publique de manière prudente jusqu'à la fin de 2012. La dette publique est tombée de 31,9 % du PIB en 2011 à 29,3 % en 2012, et le risque d'une crise de la dette reste faible.

La masse monétaire a progressé de 8,9 % en 2012 et de 11,2 % fin mars 2013, parallèlement au redressement du trafic au Port de Cotonou et à l'augmentation des activités commerciales. Le secteur bancaire reste solide dans l'ensemble. Cependant, comme les services du FMI le notent, les prêts improductifs ont augmenté entre juin 2012 et mai 2013 en raison d'une forte hausse des prêts improductifs d'une banque privée qui représente moins de 4 % du total des actifs du système bancaire. Cette banque a été recapitalisée de manière à respecter le ratio des fonds propres.

L'exécution des réformes structurelles a progressé considérablement. Comme noté plus haut, une nouvelle stratégie de réforme des douanes a été mise en place. Les autorités ont établi un système informatique intégré dans l'administration de l'impôt. Dans la même optique, l'application du numéro unique d'identification fiscale à tous les contribuables s'est poursuivie. Des progrès considérables ont aussi été accomplis dans la réforme de la fonction publique, notamment avec l'adoption de la stratégie de réforme en avril 2013. Le dispositif de gouvernance financière a été renforcé avec la création d'une agence nationale de lutte contre la corruption et la promulgation des décrets d'application de la loi anti-corruption. Il convient de noter aussi les mesures prises pour accroître les dépenses d'équipement et les dépenses sociales, ainsi que la décision de vérifier les comptes des entreprises publiques, notamment celles ayant participé à la campagne cotonnière 2012/13. Sur le front législatif, le Parlement a adopté une nouvelle loi budgétaire organique conformément aux directives régionales. Dans la même optique, trois lois régionales concernant le secteur financier ont été promulguées. Parmi les réformes récentes visant à améliorer le climat des affaires figurent l'établissement d'un guichet unique pour accélérer le processus de création de nouvelles entreprises et la création de trois chambres spécialisées au sein du Tribunal de Cotonou afin d'accélérer le règlement des différends commerciaux.

Politique économique pour le reste de 2013 et au-delà

Les autorités restent déterminées à atteindre leurs objectifs en matière de stabilité macroéconomique et de développement durable. À cet égard, elles ont l'intention de poursuivre leur programme économique et financier visant à maintenir une croissance vigoureuse et partagée à moyen terme, ainsi qu'à améliorer les conditions de vie de la population, conformément au troisième document de stratégie pour la croissance et pour la réduction de la pauvreté (DSRP III) pour 2011-2015 et au programme d'actions prioritaires. En particulier, si des progrès considérables ont été accomplis sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement, les autorités reconnaissent que des efforts supplémentaires seront nécessaires pour atteindre ces objectifs en temps voulu, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'enseignement primaire, de l'eau et de l'assainissement. Une importance particulière sera donc

accordée aux mesures prioritaires qui ont été définies à cet effet, en s'appuyant sur le mécanisme des dépenses sociales prioritaires.

En outre, les autorités sont d'avis qu'il conviendra d'investir dans les infrastructures, notamment dans les secteurs de l'énergie et du transport, pour maintenir un taux de croissance élevé à moyen terme. Cela permettra de continuer d'améliorer le climat des affaires, de consolider les progrès accomplis récemment au port et dans la filière coton, et de renforcer la position du Bénin en tant que centre de transit pour les pays enclavés. Avec l'assistance de la Banque mondiale, une liste de projets d'investissements stratégiques est entrain d'être établie et un dispositif de partenariat public-privé est mis en place. Ces deux éléments seront présentés à des investisseurs privés lors d'une table ronde pour le financement du développement qui se déroulera en novembre 2013. Les autorités évalueront les implications budgétaires de la liste finale des projets à la suite de cet événement et les intégreront dans leurs projections à moyen terme. En établissant leur plan d'investissement, les autorités resteront soucieuses de gérer la dette de manière prudente.

Sur la base des mesures qui sont appliquées, la croissance du PIB réel en 2013 devrait rester élevée, à 5 %, en raison des mesures visant à accroître la production agricole et à renforcer la capacité et la compétitivité du Port de Cotonou. L'inflation devrait continuer de fléchir pour atteindre 3 %, le critère de l'UEMOA. Le déficit des transactions extérieures courantes devrait diminuer en raison de l'augmentation des exportations de coton et de la baisse des importations. Les autorités souscrivent à l'évaluation par les services du FMI des risques pesant sur les perspectives économiques du pays, notamment les risques liés à la dépendance à l'égard des conditions climatiques, ainsi que la vulnérabilité à la volatilité des cours des produits de base et à la politique commerciale au Nigéria.

La politique budgétaire visera principalement à atteindre les objectifs fixés pour 2013. À cet égard, les autorités accéléreront l'exécution des réformes budgétaires en accordant une importance particulière à la gestion des finances publiques et au renforcement de l'administration de l'impôt afin d'accroître les recettes intérieures et de réduire la dépendance à

l'égard des recettes douanières. En ce qui concerne la réforme des douanes, des mesures seront prises conformément au plan d'action adopté.

Les autorités continueront de renforcer la structure du secteur financier en vue d'accroître sa contribution au développement économique du pays. Comme par le passé, la résolution de la situation des banques en difficulté s'effectuera en coopération avec la Commission bancaire régionale.

Conclusion

Étant donné que les résultats obtenus dans le cadre de l'accord FEC à fin septembre sont satisfaisants, et que les autorités restent déterminées à mettre en œuvre leur programme, je serais reconnaissant au Conseil d'administration de souscrire à l'achèvement de la cinquième revue de l'accord, ainsi qu'à la demande de prolongation de ce dernier.